

## La délégation de l'UICI visite les camps de réfugiés Rohingyas:

# Une tragédie abominable sous le regard mondial



Une délégation du Comité Exécutif de l'UICI a visité les camps de réfugiés Rohingyas au Bangladesh du 10 au 13 Septembre 2018. La délégation comprenait les Représentants des Parlements membres dudit Comité, et une délégation du Secrétariat Général

de l'UICI dirigée par le Secrétaire Général.

La délégation a évalué l'ampleur de la tragédie à laquelle les réfugiés ont été exposés au Myanmar. Des témoins oculaires ont évoqué des incidents tels qu'assassinats, viols, bruler vif et pillage.

Voir p. 7

### INDEX

- Page.2  
13ème Conférence de l'UICI
- Page.7  
Visite aux Rohingyas
- Page.8  
Parlement du Sénégal
- Page.10  
Réunion de la Palestine
- Page.12  
Parlement de la Guinée Bissau
- Page.13  
40ème Comité Exécutif
- Page.14  
Parlement de Sierra Leone
- Page.16  
Actualités parlementaires
- Page.18  
Réunion en marge de l'UIP  
Activités du Secrétaire Général

### Dakar abrite la 40ème réunion du Comité Exécutif

L'Assemblée nationale de la République du Sénégal accueille à Dakar la 40e Réunion du Comité Exécutif de l'Union les 2 et 3 octobre 2018. La réunion revêt d'une importance particulière en raison de son caractère préparatoire des travaux de la Conférence annuelle de l'UICI qui se tiendra dans la capitale marocaine, en janvier 2019. La réunion doit élaborer les projets d'ordre du jour de chacun des 4 Comités permanents, des organes subsidiaires à savoir le Comité de la Palestine, la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes et la Réunion des Secrétaires généraux des Parlements membres de l'UICI. L'Ordre du jour de la réunion du Comité Exécutif comprend également: la finalisation des projets d'Ordre du jour pour la 21e Session du Comité Général et la 14e Session de la Conférence de l'UICI.

Voir p. 13

### Editorial



J'ai l'honneur de m'adresser pour la première fois aux chers lecteurs du bulletin «UICI» en tant que le Secrétaire Général de l'UICI. Tout d'abord, je voudrais mettre en exergue le rôle précieux que ce bulletin joue à travers ses publications (23 éditions du Bulletin), aussi bien dans le domaine de la communication entre les Parlements membres qu'en fournissant des informations sur différents Parlements et, disséminant des nouvelles concernant l'Union et ses membres. Cher Lecteur:

La communauté musulmane Rohingya au Myanmar connaît actuellement une véritable tragédie qui se traduit par des nettoyages ethniques systématiques, assassinats et dispersions barbares, ainsi que des déplacements forcés avec la connivence et la participation des forces de sécurité et des milices bouddhistes.

Le nombre de déplacés au Bangladesh dépasse aujourd'hui le million de personnes, à la suite de l'incendie de leurs maisons, du pillage de leurs biens et des actes barbares.

Tout cela se passe dans un silence mondial suspect qui est inexcusable. Si cela concernait des non-musulmans, le «monde libre» aurait lancé une campagne internationale dans le cadre des lois adoptées par l'ONU, sous prétexte de la «légitimité internationale», ou encore, les grandes puissances imposeraient un blocus aux responsables du Myanmar et les feraient pénaliser sur le plan international au même titre que les criminels. Comment peut-on ignorer le fait que les autorités du Myanmar interdisent l'acheminement de l'aide humanitaire aux Rohingyas qui sont encore restés chez eux et interdisent même l'accès des médias internationaux par crainte que le monde soit informé de l'ampleur de la tragédie que subissent les musulmans de cette Région. Ces autorités ont également refusé d'accorder des visas d'entrée à une équipe des droits de l'Homme des Nations Unies.

Lors de sa dernière Conférence qui s'est tenue à Téhéran en janvier 2018, l'UICI a approuvé un certain nombre de résolutions visant à protéger les musulmans Rohingyas au Myanmar. Dans ce cadre, la Conférence de l'UICI a demandé au Secrétariat Général de l'UICI de suivre le dossier de l'envoi d'une délégation de l'UICI au Bangladesh pour visiter les camps de réfugiés Rohingyas et s'informer de visu de leur condition et examiner la possibilité de leur fournir une assistance humanitaire. Cette visite a été effectuée et la mission a assumé ses responsabilités les 11 et 12 Septembre 2018 avec la participations des Représentants de la République algérienne Démocratique et populaire, République populaire du Bangladesh, République Islamique d'Iran, la Malaisie, Royaume du Maroc, République du Soudan et République de Turquie ; la mission a pris note de la grandeur de cette tragédie à laquelle sont confrontés ces réfugiés ainsi que les efforts déployés par le Bangladesh pour prendre soin d'eux et leur venir en aide.

Il incombe à nos Parlements, à l'heure actuelle, d'œuvrer pour une prise de conscience des musulmans en ce qui concerne la tragédie de leurs frères de religion soumis aux pires formes d'injustice et, de lancer une campagne internationale pour rendre justice à ces personnes affligées; de mettre en œuvre toutes les résolutions et recommandations pertinentes adoptées par les Conférences de l'UICI et ses comités spécialisés. ❖



## 13e Conférence de l'UPCI A Téhéran

# Oumma Aborde les Questions Cruciales

Les travaux de la 13e Session de la Conférence se sont tenues à Téhéran, les 16-17 Janvier 2018; de même que les réunions connexes du 13 au 15 Janvier 2018, en réponse à l'aimable invitation formulée par S.E. Dr. Ali Larijani, Président du Parlement Islamique de la République Islamique d'Iran.

### SEANCE D'OUVERTURE:

La Séance inaugurale a été honorée par la présence de Son Excellence Dr Hassan Rohani, Président de la République islamique d'Iran; et leurs Excellences les chefs des délégations des Parlements membres participant aux travaux de la Conférence à laquelle ont assisté 42 Parlements, dont 15 au niveau de Présidents et 13 vice-présidents. Ont également participé à la Conférence, un grand nombre d'honorables Ministres, d'hommes politiques ainsi que d'Ambassadeurs et de Chefs de Mission des Représentations diplomatiques accréditées en République Islamique d'Iran, et les Députés du Parlement Islamique d'Iran et les Observateurs et les représentants des médias. Lors de la Séance Inaugurale, ont prononcé des discours:

- S.E.M. Issaka SIDIBE, Président de la 12e session de la Conférence de l'UPCI et Président de l'Assemblée nationale du Mali;
- À la fin de son discours, Son Excellence Sidibé a remis les charges de la présidence de la 13e session de la Conférence à S.E. Dr. Ali Larijani, Président du Parlement islamique d'Iran.
- S.E. Dr. Ali Larijani, Président du

Parlement Islamique d'Iran, Président de la 13e Conférence de l'Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI) a prononcé son discours devant la réunion;

- S.E. Dr. Hassan Rohani, Président de la République Islamique d'IRAN a prononcé son allocution.

● Leurs Excellences ont prononcé des discours dans lequel ils ont abordé les questions urgentes auxquelles notre Oumma est confrontées et ont appelé à l'union des rangs et prévenir les litiges.

### PREMIERE SEANCE DE TRAVAIL

Au début des travaux, S.E. Dr Mahmud Erol Kiliç, Secrétaire Général de l'UPCI a prononcé un discours dans lequel a souligné que la conférence se déroulait dans des circonstances qui nécessitent le déploiement de notre énergie pour atteindre la sécurité et la sûreté et surmonter les dangers du terrorisme qui ont été déjoués dans la plus par des régions grâce à la volonté de coopération. Son Excellence a fait état des conspirations tramées contre l'Oumma dont la plus importante est la décision injuste et unilatérale du Président des Etats Unis d'Amérique concernant la reconnaissance d'Al-Qods comme capitale de l'Etat israélien et d'y transférer son ambassade. Il a salué l'Assemblée Générale des Nations Unies pour sa résolution historique contre la décision des Etats Unis d'Amérique sur Al-Qods.

Pour conclure, Son Excellence a évoqué le terme de son mandat en tant que Secrétaire

Général et a souhaité succès et réussite au nouveau Secrétaire Général.

### Election des membres du Bureau de la Conférence

Vice-président (groupe africain): S.E.M. Souley IDI, Assemblée Nationale de la République du Niger;

Vice-président (groupe arabe): S.E.M. Mohamed Al-Sheikh, de l'Assemblée Nationale de la République Islamique de la Mauritanie;

Rapporteur: S.E. Dr. Kazem Jalali, Parlement Islamique d'Iran.

### Adoption de l'Ordre du Jour et du Programme de Travail

L'Ordre du jour et le programme de travail de la session ont été adoptés.

### Interventions de leurs Excellences les Chefs des delegations participantes

Les interventions de leurs Excellences les Présidents de Parlement, Chefs de délégation et Représentants des Organisations ont porté sur les principaux points suivants:

- La cause palestinienne et Al-Qods qui constitue la cause centrale nécessitant une coopération et une coordination entre les Parlements membres en vue de défendre et de faire triompher cette cause; et saluer la réconciliation nationale palestinienne.
- Réaffirmer qu'Al-Qods est la capitale éternelle de l'Etat indépendant palestinien et demander à tous les Etats de reconnaître cet Etat.
- Condamner la décision injuste des Etats Unis concernant la reconnaissance d'Al-

Qods comme capitale de l'Etat d'Israël et y transférer l'ambassade américaine.

● Adopter la suspension de l'adhésion de la Knesset israélienne à l'UPI.

● Inviter à plus de coopération pour résoudre les problèmes affectant la région et le monde islamique.

● Appeler les Parlements à agir à travers la diplomatie parlementaire dans le but de réaliser les nobles objectifs de l'UPI.

● Rejeter toute normalisation de relation avec l'ennemi sioniste et Mettre en garde contre les tentatives israéliennes d'organiser des conférences et des visites dans les États surtout des visites dans les États d'Afrique, et demander aux États africains de contrecarrer ces tentatives.

● Accorder l'attention à la tragédie des musulmans de Rohingya, apporter un soutien matériel et moral à la République de Bangladesh qui abrite les réfugiés Rohingyas; de même qu'accorder l'attention à la minorité musulmane vivant dans les pays non-membres de l'OCI.

● Insister sur la volonté de combattre le terrorisme et l'extrémisme et faire échouer le terrorisme et l'extrémisme.

● Renforcer la démocratie dans le monde musulman à l'aide des médias libres.

● Accorder une attention particulière aux affaires économiques et appeler à l'élargir les opportunités d'investissement et se servir des ressources des Etats Islamiques pour vaincre la pauvreté.

● Accorder l'attention aux questions environnementales et inviter à la coopération en matière de santé et combattre la sécheresse et la désertification ainsi que résoudre les problèmes concernant l'eau dans le monde islamique.

● Dynamiser le Fonds d'Al-Qods en vue de soutenir la détermination de ses habitants.

● Mettre en garde contre les tentatives de suppression du soutien à l'UNRWA.

● Exprimer ses remerciements et appréciation au Parlement Islamique, gouvernement et au peuple de la République Islamique d'Iran

pour abriter cette conférence importante.

● Féliciter S.E. le nouveau Secrétaire Général et lui souhaiter sincèrement succès et réussite.

● Exprimer remerciements au Secrétaire Général sortant pour ses efforts déployés en faveur du développement de l'activité de l'UPI.

● Présenter ses condoléances et sympathie au peuple iranien pour les victimes de l'accident du pétrolier iranien qui a eu lieu en mer de Chine.

**Election du Secrétaire Général de l'UPI**

- Palestine à la tête des Préoccupations
- Résolution sur la Lutte Contre le Terrorisme
- Résolution sur le Renforcement de la Coopération dans tous les Domaines.
- Rejet Catégorique de l'Islamophobie
- Election du Secrétaire Général de l'UPI

S.E.M. Mouhamed Khouraihi Niass, a été élu nouveau Secrétaire Général de l'UPI. Il prendra ses fonctions en tant que nouveau Secrétaire Général le 1er Aout 2018. Son Excellence a prononcé un bref discours dans lequel il a remercié tous les membres pour la confiance qu'ils ont investie en lui et ensuite il a prêté serment devant la conférence.

**Réélection du Secrétaire Général Adjoint:**  
S.E. Ambassadeur Ali Asghar Mohammadi Sijani a été réélu comme Secrétaire Général Adjoint de l'UPI. Son Excellence a prêté serment devant la Conférence.

**Date et Lieu de la 14e Session de la**

**Conférence de l'UPI (Royaume du Maroc, du groupe arabe):**

L'invitation faite par l'auguste Chambre des Représentants du Royaume du Maroc à accueillir la quatorzième session de la Conférence de l'Union en 2019 a été acceptée.

**Date et Lieu de la 15e Session de la Conférence de l'UPI (groupe africain)**

L'invitation formulée par l'honorable Assemblée Nationale du Burkina Faso pour accueillir la 15e Session de la Conférence de l'UPI a été adoptée.

**Date et Lieu de la 40e Réunion du Comité Exécutif de l'UPI:**

L'invitation de l'Assemblée Nationale sénégalaise à accueillir la quarantième réunion du Comité exécutif de l'UPI a été acceptée.

**Adoption de la Déclaration de Téhéran et du Communiqué Final:**

La Déclaration de Téhéran et le Communiqué final ont été adoptés.

La Session a été également adressée par:

● S.E. Dr. Ali Larijani, Président de la 13e Conférence de l'UPI et Président du Parlement Islamique d'Iran:

● S.E.M. Saïd Bouhadja, Président de l'Assemblée populaire Nationale d'Algérie: Les participants à la treizième session de la Conférence de l'UPI ont adressé des messages de remerciements et d'appréciation au Président de la République islamique d'Iran, S.E.M. Hassan Rohani pour son Haut patronage des travaux de la Conférence; de même qu'à S.E. Dr. Ali Larijani, Président du Parlement Islamique d'Iran, Président de la 13e Conférence de l'UPI, pour l'accueil chaleureux, la généreuse hospitalité, ainsi que l'excellente organisation, ce qui a largement contribué à la réussite et au succès de la Conférence et de ses réunions connexes.

● Les participants ont exprimé leur sincère estime et respect à son Eminence le Guide Suprême M. Ali Khamenei pour leur avoir accordés le privilège de les recevoir en audience. ♦





# Communiqué Final

Les Présidents de Parlements, Chefs et membres des délégations des Parlements membres de l'UPCI participant aux travaux de la 13<sup>ème</sup> Session de la Conférence de l'UPCI, ont délibéré sur les développements et défis auxquels le monde musulman se trouve confronté tels que figurant à l'ordre du jour de la session, et ont décidé ce qui suit:

## I- La Cause Palestinienne notamment:

- Nous réaffirmons le caractère central de la cause de la Palestine et d'Al Qods parmi les préoccupations de l'Oumma islamique et soulignons l'importance de la ville d'Al Qods Al Sharif en tant que capitale de l'Etat palestinien indépendant et troisième Lieu Saint de l'Islam; ce qui en fait une ligne rouge à ne pas franchir jusqu'au recouvrement des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, avec le retour des réfugiés, la fin de l'occupation et la proclamation de l'Etat Palestinien indépendant sur le territoire de la Palestine, avec pour capitale Al Qods.
- Nous réaffirmons, une nouvelle fois, que la ville d'Al Qods fait partie intégrante des territoires palestiniens occupés, comme indiqué dans les résolutions 242 (1967) et 338(1973) du Conseil de sécurité des Nations Unies, et que la quatrième Convention de Genève de 1949 lui est applicable, comme le stipulent les nombreuses résolutions pertinentes du Conseil de sécurité; nous stigmatisons et condamnons fermement les autorités de l'occupation pour les violations répétées des lieux saints de la ville d'Al Qods, à travers la construction du mur de séparation, l'implantation de colonies et la poursuite des fouilles dans les soubassements de la sainte mosquée Al Aqsa qui en sapent les fondations et risquent de provoquer l'effondrement de tout l'édifice; nous condamnons également les mesures prises par l'entité sioniste (Israël) et les pratiques illégales et contraires à toutes les résolutions et à toutes les lois internationales auxquelles se livrent les autorités d'occupation dans la ville d'Al Qods et visant à judaïser la ville sainte et à en oblitérer le caractère arabo-islamique.
- Nous rejetons avec force le projet de l'entité sioniste (Israël) relatif à la proclamation de la

ville d'Al Qods capitale de l'entité sioniste et du peuple juif, ce projet constituant une agression directe contre le peuple palestinien et ses droits légitimes et inaliénables; de même que nous rejetons catégoriquement toutes les thèses israéliennes relatives au Grand Jérusalem et toutes les autres propositions douteuses visant à résoudre la question de la ville d'Al Qods en plaçant la ville sainte sous mandat international.

- Nous condamnons et rejetons catégoriquement et de manière non négociable la décision du chef de l'administration américaine, Donald Trump, concernant la ville d'Al Qods en tant que négation flagrante des droits inaliénables du peuple palestinien, et également en tant que mesure nulle et non avenue, qui ne fait qu'exacerber la tension, attiser la colère et le ressentiment, et menacer de plonger la région dans une nouvelle spirale de violence et dans le chaos; Nous soutenons les efforts de la direction palestinienne ayant à sa tête le Président Mahmoud Abbès, tout comme nous soutenons les efforts des différentes factions et forces palestiniennes dans leur prise de position constante et unifiée contre la décision américaine et l'occupant israélien.
- Nous soulignons que la résistance sous toutes ses formes constitue un droit légitime jusqu'au recouvrement de tous les droits inaliénables du peuple palestinien, et d'abord et avant tout le droit au retour, et le droit d'établir un Etat palestinien indépendant sur la terre de Palestine avec pour capitale la ville d'Al Qods.
- Nous réaffirmons que le devoir de défendre la Palestine et Al Qods Al Sharif relève de la responsabilité de tous les Musulmans et de tous les Arabes; Nous appelons à soutenir la troisième Intifada du peuple palestinien par tous les moyens disponibles et à lui apporter tout l'appui nécessaire dans le monde islamique.
- Nous soutenons l'adhésion de l'Etat de Palestine à toutes les conventions et à toutes les organisations internationales, y compris la Cour pénale internationale et la Cour internationale de Justice qui a pour rôle de demander des comptes

à l'entité sioniste (Israël) pour les crimes perpétrés et de protéger le peuple palestinien, sa terre et ses biens aussi bien privés que publics; et condamnons toutes les mesures punitives adoptées ou susceptibles d'être adoptées par l'entité sioniste (Israël) ou par tout autre Etat face à de telles décisions légitimes d'adhésion aux instances internationales.

- Nous demandons aux responsables des Fonds créés en faveur d'Al Qods de réactiver ces Fonds en vue de soutenir la résistance des habitants d'Al Qods et de les aider à se maintenir sur leurs lieux de résidence; nous demandons aux gouvernements et aux peuples de l'Oumma islamique de faire preuve d'une solidarité accrue pour faire face à l'arrogance israélienne et au mépris par les forces d'occupation des droits historiques, culturels et religieux palestiniens; nous appelons à la mise en œuvre des projets de nature à renforcer la résistance de la ville sainte, de ses habitants et de ses institutions, et appelons également à soutenir toutes les initiatives et toutes actions louables entreprises par les diverses instances, notamment le Comité d'Al Qods issu de l'OCI et son antenne financière sur le terrain, l'Agence Bait Mel Al Qods; Nous recommandons de ressusciter le waqf islamique d'Al Qods tel qu'il était sous l'occupation des Croisés dans le but de soutenir la résistance du peuple palestinien sur sa terre par tous les moyens et sous toutes les formes.

## II. LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES EN SYRIE ET AU LIBAN, EN PARTICULIER:

- Nous saluons la vaillance des citoyens syriens et libanais et leur attachement à leurs territoires et à leur identité ainsi que leur résistance à l'occupant sioniste; nous condamnons énergiquement les décisions de l'entité sioniste (Israël) visant à imposer ses lois et son administration au Golan syrien occupé et son non-respect des résolutions internationales, en particulier de la Résolution N°497 (1981) du Conseil de Sécurité de l'ONU; nous affirmons que toutes les décisions de l'entité sioniste (Israël) y afférentes sont nulles et non avenues; tout comme nous condamnons les menaces israéliennes de recours à la force

contre le Liban et ses manœuvres militaires provocatrices à la frontière du Liban ainsi que ses violations de l'espace aérien, maritime et terrestre du Liban; et appelons à mettre fin à l'occupation des vergers de Chebaa, des monts de Kafr Chouba et de la partie libanaise du village d'Al Ghajar, en tant qu'actions contraires à la résolution 1701 du Conseil de sécurité et ce, en usant de tous les moyens possibles, notamment la résistance patriotique et héroïque.

### III. Protection des Musulmans Rohingyas du Myanmar, en particulier:

● Nous Demandons au Secrétariat général de dépêcher une délégation de l'UPCI au Bangladesh pour rendre visite aux musulmans Rohingyas déplacés de force du Myanmar et ayant trouvé asile au Bangladesh, et s'informer de visu de leur condition et examiner la possibilité de leur fournir une assistance humanitaire.

● Nous demandons au Conseil de sécurité des Nations Unies de diligenter une enquête internationale indépendante sur les assassinats, les violations des libertés et les expulsions perpétrées à l'encontre de la minorité musulmane au Myanmar et de déposer une plainte criminelle auprès de la Cour Pénale Internationale.

### IV. Lutte contre l'Intolérance, l'Islamophobie et la Xénophobie, notamment:

● Nous invitons tous les Etats à proscrire toute incitation à la discrimination, à l'agression et à la violence à caractère religieux ainsi qu'à l'islamophobie, en adoptant des mesures administratives et juridiques interdisant ces actes malveillants et les faisant tomber sous le coup de la loi.

● Nous appelons les Nations Unies à adopter un instrument juridique criminalisant la diffamation des religions divines et la calomnie à l'encontre des Messagers et des Prophètes, afin de garantir la coexistence pacifique des croyances et opinions; et recommandons aux Etats membres de l'OCI de poursuivre leurs efforts à l'ONU dans le but de concrétiser cet objectif.

### V. Lutte contre le Terrorisme et l'Extrémisme, en particulier:

● Nous insistons sur la nécessité de faire face à toutes les formes de discours extrémistes et radicaux, afin de délégitimer les actes de violence commis au nom de la religion, de l'idéologie ou des prétentions de supériorité culturelle.

Nous soulignons la nécessité de faire la distinction entre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et le droit légitime des Etats et des peuples à la résistance et à la lutte armée contre l'occupant et le colonisateur pour la libération de leur patrie et le recouvrement de leurs droits légitimes, tels que garantis par la Charte des Nations Unies et consacrés par l'ensemble des conventions et par les usages internationaux, en tant que droits inaliénables des peuples vivant sous le joug de l'occupation; nous recommandons à l'OCI de former une commission juridique qui sera chargée de réviser la définition du terrorisme et d'établir les critères permettant de distinguer les actes relevant du terrorisme des autres, de telle sorte que les avis de ladite commission deviennent une référence en la matière.

● Nous condamnons avec force les actes terroristes visant les chercheurs, les

scientifiques, les universitaires ainsi que les infrastructures vitales qui ont été perpétrés dans plusieurs pays islamiques.

● Nous condamnons vigoureusement la tentative de coup d'Etat violent contre la Turquie, sa Constitution, son Président, son Gouvernement et son peuple, qui a été menée le 15 juillet 2016 par une faction armée et des acolytes civils appartenant à l'organisation terroriste de Fetullah Gülen; Nous invitons les Etats des parlements membres à prendre toutes les mesures qui s'imposent à l'encontre des entités, groupes, institutions et individus appartenant à FETO et à coopérer avec la Turquie à cette fin.

● Nous appelons à une conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme, au cours de laquelle une définition claire du terrorisme international doit être adoptée par consensus.

### VII. REJET DES SANCTIONS INJUSTES INFLIGÉES AUX PAYS ISLAMIQUES

● Nous rejetons fermement le principe de l'imposition à un peuple, quel qu'il soit, et en particulier aux peuples musulmans, de sanctions, quelle qu'en soit la forme, qu'elles soient unilatérales ou multilatérales; Nous exprimons notre profonde solidarité avec les pays concernés; et condamnons ces sanctions, en raison de leurs conséquences négatives sur les activités sociales et humaines et le développement économique et social des peuples de ces pays.

### VII. L'Acquisition des Technologies Modernes à des fins pacifiques et la création au Moyen-Orient d'une zone libre de tout armement de destruction massive et notamment d'armement nucléaire

● Nous réaffirmons le droit de tous les Etats à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, y compris les politiques relatives au cycle d'enrichissement du combustible nucléaire, conformément au Traité de non-prolifération des armes nucléaires;

### VIII. Irak:

● Nous appelons à la tenue d'une conférence internationale, avec la participation des Nations Unies et de ses agences spécialisées, pour contribuer à la reconstruction des villes irakiennes et pour éliminer les séquelles des guerres et des actes terroristes de ces dernières années; Nous saluons les efforts de l'Etat Koweïtien visant à organiser et abriter une conférence des pays donateurs au mois de février 2018 pour la reconstruction des villes irakiennes.

### IX. Soudan:

● Nous réitérons notre soutien au Soudan face à tous les défis extérieurs, et réaffirmons notre solidarité avec ce pays dans la défense de sa souveraineté, de sa sécurité et de sa stabilité; nous apprécions hautement tous les efforts louables, régionaux aussi bien qu'internationaux, visant à instaurer la paix au Darfour, et appelons la communauté internationale à honorer tous les engagements pris et à œuvrer pour la paix et le développement durable au Soudan.

### X. Libye:

● Nous soulignons que la chambre des députés libyenne démocratiquement élue par le peuple libyen est le représentant légitime de la volonté et des choix du peuple et rejetons toute ingérence dans les affaires internes de l'Etat libyen, et toute tentative de contourner le parlement et le droit national ou d'imposer des prises de position et des politiques données au peuple libyen.

### XI. La Situation Humanitaire en Syrie:

● Nous réitérons notre position de principe appelant à la préservation de l'unité de la Syrie, de sa terre et de sa composition démographique diversifiée, et à la protection de sa souveraineté, de son indépendance, de son intégrité territoriale, conformément aux principes consacrés par la Charte des N.U; nous condamnons le déploiement de forces américaines et la présence de toutes autres forces illégales sur le territoire syrien en tant qu'acte contraire aux traités et aux normes du droit international.

● Nous saluons les efforts soutenus qui ont été déployés par les pays voisins de la Syrie et d'autres pays de la région pour accueillir les déplacés syriens.

### XII. Somalie:

● Nous réitérons notre engagement à œuvrer au rétablissement et à la sauvegarde de l'unité, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la sécurité de la Somalie, et rejetons catégoriquement toute intervention étrangère en Somalie en dehors de la légalité.

### XIII. Afghanistan

● Nous demandons aux Gouvernements des Parlements membres de l'UPCI de ne ménager aucun effort pour aider le gouvernement afghan d'unité nationale dans cette étape cruciale en vue de promouvoir la paix et la prospérité économique dans ce pays, notamment dans les domaines de l'éducation, de la protection de la jeunesse et de la santé.





#### **XIV. La Situation en République du Mali et dans les pays voisins:**

● Nous réitérons notre soutien à la sauvegarde de la souveraineté de la République du Mali, de son intégrité territoriale et de son unité nationale, et Félicitons le gouvernement malien pour les mesures prises pour renforcer la paix, notamment la signature de l'accord sur la paix et la réconciliation au Mali.

#### **XV. La Situation à Chypre**

● Nous invitons les Etats membres à renforcer leur solidarité agissante avec l'Etat Chypriote Turc, à maintenir des relations étroites avec cet Etat afin qu'il puisse surmonter l'isolement injuste qui lui est imposé, à consolider et à développer davantage leurs rapports avec l'Etat Chypriote Turc dans tous les domaines, et réaffirmons une nouvelle fois la nécessité d'appliquer les précédentes résolutions de l'Organisation de la Coopération islamique sur la question chypriote, ainsi que les résolutions pertinentes de l'UPCI.

#### **XVI. Protection des Communautés et Minorités Musulmanes**

● Nous réaffirmons l'engagement de l'UPCI envers les communautés et les minorités musulmanes vivant dans des pays non membres de l'OCI, et Appelons à résoudre leurs problèmes de manière à garantir leurs droits fondamentaux, tels que l'exercice des libertés politiques et religieuses, la pratique du culte et la protection des lieux saints et des sites historiques.

#### **XVII. Jammu et Cachemire**

● Nous appelons le Conseil de sécurité ainsi que le Haut-commissaire aux droits de l'homme à dépêcher une commission d'enquête au Jammu et Cachemire et à garantir une investigation indépendante et transparente dans le but de faire toute la lumière sur les massacres et les violations flagrantes qui ont été commis perpétrés par les forces d'occupation indienne.

#### **XVI. Agression de la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan**

● Nous appelons à la stricte application des résolutions 822, 853, 874 et 884 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et au retrait immédiat, inconditionnel et total des forces arméniennes de tous les territoires azerbaïdjanais occupés; et exhortons avec force l'Arménie à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan.

#### **XVIII. AFFAIRES ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENT**

● Nous invitons à encourager l'adhésion aux institutions de financement et d'assurances de l'OCI, telles que la Société internationale islamique de financement du commerce ou la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation, afin de tirer profit des services offerts par ces deux institutions.

● Nous invitons les Etats membres de l'OCI ainsi que leurs institutions financières à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de réaliser le nouvel objectif d'accroissement de 25% de leurs échanges commerciaux à l'horizon 2025, et ce, conformément au Programme d'action adopté par le 13eme Sommet islamique, tenu à Istanbul, le 14/4/2016.

● Nous appelons nos gouvernements à fournir le soutien financier et technique nécessaire pour faire face au phénomène de la désertification et du changement climatique dans les pays islamiques, en particulier les pays africains et asiatiques victimes des catastrophes naturelles et de la désertification, et les appelons également à étudier la possibilité d'impliquer les organisations de la société civile et les organisations non-gouvernementales opérant dans le monde islamique, pour l'acheminement

de l'assistance humanitaire, y compris dans le domaine de la lutte contre la désertification et le changement climatique, vers les pays affectés.

● Nous soulignons l'importance du Plan Exécutif pour la mise en œuvre de la Stratégie adoptée par le Sommet islamique en 2010 aux fins de gérer les catastrophes dans les pays islamiques et d'en réduire les risques et exprimons notre appréciation de la coopération développée dans ce domaine entre l'OCI, la Banque mondiale et la Banque islamique de développement.

#### **XX. Affaires Culturelles et Juridiques et Dialogue des Civilisations et des Religions**

● Nous appelons à l'élaboration d'un projet, en consultation avec les services culturels de l'Organisation de Coopération islamique, les scientifiques et les élites du monde entier, en vue de contribuer à l'instauration d'un dialogue efficace et constructif entre les civilisations islamique et occidentale.

Nous soulignons l'importance de créer des chaînes de télévision islamiques nationales dans différentes langues étrangères, pour mettre en évidence la véritable image de l'Islam, et exhortons l'Organisation Islamique pour l'Education, la Science et la Culture (ISESCO) à créer une chaîne satellitaire spécialisée dans ce domaine.

#### **XXI. roits de l'Homme, de la Femme et de la Famille**

● Nous rejetons avec force la politisation, la sélectivité et la discrimination dans le traitement des questions liées aux Droits de l'homme, tant au plan régional qu'international.

● Nous rejetons les manœuvres visant à utiliser la question des Droits de l'homme comme prétexte pour semer le doute sur les principes et les fondements de la charia Islamique et pour tenter de justifier les ingérences dans les affaires internes des Etats musulmans.

● Nous appelons les Parlements membres de l'UPCI à promulguer les législations nécessaires à l'obtention par toutes les femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, des ressources économiques indispensables, y compris à travers l'accès à la propriété foncière, aux ressources nécessaires à la production, aux micro-crédits et autres financements, et le renforcement des capacités de la femme dans les domaines de la médecine et de la technologie de sorte à améliorer leurs compétences à travers des programmes de formation.

● Nous demandons à l'Organisation de la coopération islamique de définir, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, un mécanisme pour les soins de santé psychologique, mentale et physique et la réhabilitation des femmes et des enfants qui ont été exposés aux affres des guerres destructrices.

● Nous renouvelons notre appel aux parlements membres pour ratifier les conventions internationales relatives à l'interdiction du trafic d'enfants et le travail des enfants en général.

● Nous appelons à la non-implication des enfants dans les conflits politiques et militaires, rappelant à cet égard que cela est contraire aux religions révélées et aux lois internationales; appelons également à édicter des lois spéciales pour protéger les enfants et criminaliser leur exploitation

● Nous appelons à la condamnation des attaques-suicide terroristes contre les lieux de culte, centres sociaux, scientifiques et culturels en Afghanistan et appelons à mettre un terme à ces crimes qui font un grand nombre de victimes parmi les femmes, les enfants et les jeunes. ❖



Lors d'une visite aux camps de réfugiés Rohingyas au Bangladesh:

## La délégation de l'UPCI témoigne de l'effroyable tragédie humanitaire

En vertu de la demande de la 13<sup>ème</sup> Conférence de l'UPCI, une délégation du Comité Exécutif de l'UPCI a visité les camps de réfugiés Rohingyas au Bangladesh, les 10-13 septembre 2018. La délégation comprenait des Représentants des Parlements membres de l'UPCI des pays suivants: République populaire du Bangladesh; République islamique d'Iran; Malaisie; Royaume du Maroc; République du Soudan; République de Turquie et, une délégation du Secrétariat de l'UPCI.

● Au cours de la première journée de visite, la délégation s'est réunie au bâtiment du Parlement et a rencontré S.E. Mme Shirin Sharmin Chaudhury, Présidente du Parlement de la République populaire du Bangladesh. Après avoir écouté le discours de Son Excellence sur les souffrances des musulmans Rohingyas, le Secrétaire Général de l'UPCI a prononcé un bref discours dans lequel il a remercié la République populaire du Bangladesh et son peuple pour avoir accueilli un si grand nombre de réfugiés Rohingyas. Il a exprimé sa solidarité avec le Bangladesh pour faire face à la pression qui pèse sur ces réfugiés.

D'autre part, tous les membres de la délégation de l'UPCI ont remercié la République populaire du Bangladesh, le gouvernement, le peuple et son Parlement pour leur accueil chaleureux et ont promis d'exhorter leurs Parlements et gouvernements respectifs à faire pression sur le Myanmar pour qu'il autorise le retour immédiat des Rohingyas à leur pays d'origine dans l'État de Rankine.

● La délégation de l'UPCI a également rencontré S.E.M. Md. Shahriar Alam, Ministre d'État aux Affaires étrangères du Bangladesh, a écouté ses explications précieuses sur la tragédie du peuple musulman Rohingya et son exposé sur les efforts déployés par le Gouvernement du Bangladesh pour aider ces réfugiés.

● Son Excellence a souligné les problèmes causés par l'afflux massif de réfugiés au Bangladesh. Il a présenté des propositions qui doivent être communiquées aux Parlements Membres de l'UPCI afin d'exhorter la nation musulmane à se tenir aux côtés du Bangladesh et des Rohingyas dans cette terrible tragédie et à la faire partager avec le monde entier dans un souci de justice et de dignité.

Le 12 septembre 2018, la délégation de l'UPCI, accompagnée d'un certain nombre de membres du Parlement bangladais, est allée visiter les camps de réfugiés Rohingyas dans la région de Cox Bazar où ils ont pris connaissance des souffrances du peuple musulman Rohingya.

Au cours de la visite, la délégation a eu l'occasion de rencontrer les réfugiés Rohingyas et de discuter avec eux des détails de leur situation. Leurs histoires effrayantes comprenaient des violations des droits de l'Homme. Des témoins oculaires ont donné des détails sur des événements horribles d'août 2017, au cours desquels des centaines de villages Rohingyas ont été brûlés et des milliers de civils innocents ont été brutalisés par l'armée du Myanmar qui utilisait des hélicoptères de combat et des roquettes. Les pires formes de violence ont eu lieu contre les musulmans Rohingyas, notamment l'assassinat, la torture et le viol de femmes et d'enfants. La délégation de l'UPCI a récolté ces informations directement auprès des victimes qui ont subi ces violations et qui ont fui vers Cox Bazar. Plusieurs femmes Rohingyas, y compris des jeunes filles, ont déclaré qu'elles avaient été violées par des soldats. Certains ont raconté des histoires effrayantes au sujet de l'assassinat des membres de leurs familles et de la pendaison de leurs fils sur les arbres, ainsi que de jeter des enfants et des personnes âgées dans des maisons en feu et de tirer sur leurs maris.

Il est à noter que les camps de réfugiés ont été établis dans une zone qui s'étend le long de la frontière avec le Myanmar dans une vallée

qui abritait auparavant beaucoup d'animaux sauvages et un grand nombre d'arbres et de lacs. Toutefois, en raison de l'afflux massif de réfugiés sur une courte période, l'écologie de la région a été gravement endommagée, car la plupart des bambous ont été abattus pour construire des huttes de fortune pour les réfugiés et servir de bois de chauffage. L'une des principales préoccupations exprimée par les responsables bangladais est que la situation pourrait s'aggraver pendant la saison des moussons, ce qui entraînerait des glissements de terrain et de fortes inondations, à moins que des travaux d'ingénierie supplémentaires ne soient effectués. Des ressources supplémentaires sont donc indispensables, car le Bangladesh, malgré tous ses efforts, ne serait pas en mesure de faire face à l'énorme défi humanitaire lors de la prochaine saison des pluies.

● Un dernier mot: Bien que la situation des réfugiés et leurs histoires aient été douloureuses à entendre et brisent le cœur, mais procurent également une lueur d'espoir car le gouvernement du Bangladesh fait de son mieux pour faciliter la vie des réfugiés Rohingyas et les aider à vivre leur tragédie et de faciliter l'acheminement des secours humanitaires qui leur sont destinés.

Nous devons saluer la générosité de la communauté d'accueil de Cox Bazar qui a hébergé ses frères Rohingyas et accordé le temps d'enseigner la langue et le Coran à leurs enfants, ainsi que d'aider les réfugiés Rohingyas qui ont fui le Myanmar craignant pour leur vie et leur dignité.

Toutefois, la délégation de l'UPCI a noté avec un immense regret la mauvaise situation psychologique des réfugiés à cause des abus horribles qui ont eu lieu à leur égard, ce qui les pousse à refuser retourner dans leurs foyers, à moins qu'on leur garantisse la sécurité et que leurs droits humains fondamentaux soient respectés. ♦





**L'**Assemblée nationale est l'Institution monocamérale du Sénégal. Les députés à l'Assemblée nationale sont élus au suffrage universel direct. Leur mandat est de 5 ans. Il ne peut être abrégé que par dissolution de l'Assemblée nationale.

Les Cours et tribunaux s'assurent que la campagne ou le système du décomptage électoral s'effectuent selon les dispositions du Code électoral.

Les séances de l'Assemblée Nationale sont publiques. Elles peuvent être à huis-clos uniquement selon des cas exceptionnels et pour une durée déterminée. Le rapport textuel des travaux avec des documents parlementaires à l'appui seront publiés dans le journal des débats ou dans le journal officiel.

#### Les textes législatifs:

Il existe deux types de texte: les projets et les propositions de loi.

#### ● Projets de loi:

Ils sont déposés, par le Gouvernement, sur le Bureau de l'Assemblée nationale.

Transmis avec leur décret de présentation, ils sont inscrits et numérotés par ordre d'arrivée au niveau de la Direction des Services législatifs et distribués aux députés.

#### ● Propositions de loi:

Elles émanent des députés et sont déposées sur le Bureau de l'Assemblée nationale qui les examine aux fins de leur recevabilité, avant de les communiquer au Président de la République qui doit faire connaître son avis dans les dix (10) jours, à compter de leur transmission. Passé ce délai, la procédure suit son cours.

#### Commissions Permanentes:

Elles sont au nombre de onze (11). L'une des étapes les plus importantes, dans l'élaboration de la loi, est l'examen, par les commissions permanentes, appelées communément commissions techniques.

Les membres des commissions sont désignés par l'Assemblée nationale au prorata des groupes administrativement constitués et sur leur proposition.

À l'exception de la Commission de Comptabilité et de contrôle et de la Commission des

Délégations, les commissions permanentes, les commissions spéciales temporaires et les inter-commissions siègent, durant les sessions, pour les affaires qui leur sont soumises.

En principe, aucune affaire ne peut être soumise aux délibérations de l'Assemblée sans avoir, au préalable, fait l'objet d'un rapport de la commission compétente, à l'exception des questions orales, des questions d'actualité, des questions écrites et, à titre exceptionnel, de toute autre affaire dont il n'est pas nécessaire qu'une commission ait à connaître.

#### Séances Plénières:

Elles sont publiques, sauf dans le cas prévu à l'article 62 du Règlement intérieur.

La séance plénière est présidée par le Président de l'Assemblée nationale ou par l'un des vice-présidents.

Deux secrétaires élus siègent à sa droite et à sa gauche. La présence en salle des autres secrétaires élus est souhaitée.

Après lecture du rapport, s'engage une discussion générale à laquelle prennent part les députés et le Représentant du Gouvernement.

Les députés ont la possibilité de demander la discussion d'urgence sur les affaires soumises aux délibérations de l'Assemblée. Cette discussion est de droit lorsqu'elle est demandée par le Président de la République.

Ils peuvent également demander une seconde délibération. Le vote des projets et propositions de loi se fait par article et ensuite sur l'ensemble.

#### Mode de Vote:

L'Assemblée nationale vote sur les questions qui lui sont soumises soit:

- à main levée ;
- par assis et levé;
- au scrutin public;
- au scrutin secret.

Un système de vote électronique est en phase de finalisation.

#### Délégation de Vote:

Le vote des députés est personnel. Tout mandat impératif est nul (Article 64 de la Constitution). Toutefois, la délégation de vote peut être autorisée dans les cas et conditions prévus par les articles 88 et 89 du Règlement intérieur. Un député ne

peut être détenteur que d'une seule délégation.

#### Promulgation:

Lorsque la loi est adoptée, elle est numérotée et envoyée à la signature du Président de séance, puis transmise, par le Secrétariat général, sans délai et en quinze exemplaires dont huit signés, au Secrétariat général du Gouvernement, pour promulgation par le Président de la République.

#### Saisine du Conseil constitutionnel:

Le Conseil constitutionnel peut être saisi d'un recours visant à faire déclarer une loi inconstitutionnelle par le Président de la République dans les six jours francs qui suivent sa transmission et par un nombre de députés au moins égal au dixième des membres de l'Assemblée nationale, dans les six jours francs qui suivent son adoption définitive.

Le Président de la République promulgue les lois définitivement adoptées dans les huit jours francs qui suivent l'expiration des délais de recours (l'article 72 de la Constitution). Le délai de promulgation est réduit de moitié en cas d'urgence déclarée par l'Assemblée nationale.

#### Contrôle parlementaire

Il revêt plusieurs formes:

- Déclaration de politique générale par le Premier Ministre
- Question de confiance
- Motion de censure
- Débat d'orientation budgétaire
- Résolutions: l'Assemblée nationale peut inscrire, à son ordre du jour, la discussion de résolutions présentées par l'une de ses commissions.
- Missions d'information ou d'étude des commissions permanentes: elles assurent l'information de l'Assemblée pour lui permettre d'exercer son contrôle sur la politique du Gouvernement. La mission d'information porte sur un objet donné et vise à apporter aux députés des réponses précises à des problèmes qui les préoccupent dans l'exercice de leurs activités. La mission d'étude vise à étudier un problème présentant un intérêt majeur, dont la compréhension par les députés peut aider à rendre leur travail plus performant.

- Commissions d'enquête
- Questions orales et d'actualité nationale ou internationale: elles sont déposées sur le Bureau de l'Assemblée nationale et incluses dans le tableau des affaires qui seront examinées par la Conférence des Présidents.

- Questions écrites: déposées sur le Bureau de l'Assemblée nationale, elles sont communiquées, sans délai, au Président de la République. Faute par les membres du Gouvernement d'avoir répondu dans le délai d'un mois après la publication de la question, celle-ci est transformée automatiquement en question orale.

- Auditions: les Commissions peuvent entendre toute personne qu'elles jugent utile de consulter.

- Visites, par les commissions permanentes (techniques), des structures relevant de l'Etat.

#### Le Bureau de l'Assemblée Nationale

Au début de la législature, le plus âgé des membres présents sachant lire et écrire la langue officielle assure la présidence de la séance jusqu'à l'élection du Président.

Dès son élection, le Président de l'Assemblée nationale prend fonction. L'élection des autres membres du Bureau se déroule sous sa présidence.

#### Attributions

Le Bureau a tous pouvoirs pour régler les délibérations de l'Assemblée nationale, et pour organiser et diriger tous ses services, dans les conditions déterminées par le présent Règlement et par les règlements subséquents.

Le Bureau détermine, par un règlement financier, les modalités de préparation, d'élaboration et d'exécution du budget de l'Assemblée nationale.

Le Bureau détermine, par un Règlement administratif, les modalités d'application, d'interprétation et d'exécution, par les différents services, des dispositions du présent Règlement, ainsi que le statut du personnel de l'Assemblée nationale.

Le Bureau, sur proposition du Président, nomme, par arrêté, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint qui assistent à ses réunions, à la Conférence des Présidents, ainsi qu'à toutes les commissions ad hoc où leur présence est nécessaire.

Au cas où une session ordinaire ou extraordinaire est close sans que l'Assemblée ait fixé la date d'ouverture de sa prochaine session, celle-ci est fixée en temps utile par le Bureau de l'Assemblée nationale.

Le Bureau peut créer des commissions ad hoc sur un sujet déterminé.

Sur proposition de son Bureau, l'Assemblée nationale peut, au cours d'une séance solennelle:

Recevoir des personnalités éminentes venues délivrer un message;

Accorder l'honorariat à ses anciens présidents.

Un arrêté de Bureau détermine les avantages auxquels ont droit les présidents honoraires, ainsi que la situation des anciens présidents.

Le Bureau veille constamment

à la considération et à l'assistance dont doivent bénéficier les anciens députés et en rend compte à chaque session ordinaire. Il est compétent pour régler tous les problèmes relatifs à la retraite des députés.

Lorsque l'Assemblée est appelée à se faire représenter dans les organismes extérieurs, cette représentation est fixée par le Bureau.

Le Bureau se réunit, au moins, une fois par mois.

#### Mode d'élection du Président:

Le Président de l'Assemblée nationale est élu au scrutin uninominal, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si cette majorité n'est pas atteinte au premier tour du scrutin, il est précédé à un second tour pour lequel l'élection est acquise à la majorité relative.

Les vice-présidents, les secrétaires et les questeurs sont élus. Tous ces scrutins sont secrets et ont lieu à la représentation proportionnelle selon la méthode du quotient électoral calculé sur la base du nombre de députés inscrits dans chaque groupe avec répartition des restes selon le système de la plus forte moyenne.

#### Le bureau du Président

Le Cabinet du Président

Le Président de l'Assemblée nationale est assisté d'un Cabinet placé sous l'autorité d'un Directeur de Cabinet, qui est un Haut fonctionnaire de la hiérarchie A.

Le Cabinet comprend outre son Directeur:

- un secrétariat particulier du président;
- des conseillers spéciaux;
- des conseillers techniques;
- un chef de cabinet et un attaché de cabinet;
- des chargés de mission;

Le Directeur de Cabinet assure la coordination du travail de cabinet et du secrétariat particulier. Il est l'homme de confiance du Président. Il veille à la bonne exécution de toutes les directives présidentielles données au niveau du Cabinet.

Le Directeur de cabinet peut prendre l'initiative d'étudier ou de faire étudier, pour le compte du Président, toute affaire ou question présentant un intérêt particulier.

En cas de besoin, le Directeur de cabinet est le porte-parole du Président.

#### Structure de l'Assemblée nationale selon les partis politiques (165 sièges)

- Benno Bokk Yaakaar, 125
- Coalition gagnante - "Wattu Senegaal", 19
- Coalition "Mankoo Taxawu Senegaal", 7
- Parti de l'Unité et le Rassemblement (PUR), 3
- Coalition Convergence patriotique- "Kaddu Askanwi", 2
- Groupes Minoritaires, 9. ❖



## Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal

# Moustapha Niasse



Né le 4 novembre 1939, à Keur Madiabel (Kaolack) - Sénégal

#### Etudes:

- Primaires: - Keur Madiabel (Kaolack)
- Secondaires: - Lycée Faidherbe de Saint-Louis
- Supérieures: - Université de Dakar
- Université de Paris (Panthéon - Sorbonne - Assas) - Droit public, Droit administratif, Droit international public.
- Institut d'Etudes du Développement économique et social de l'Université de Paris (stratégies de développement)
- Ecole Nationale d'Administration du Sénégal (ENAS)

#### Carrière Professionnelles:

- 1967 - 1970. Directeur des Services de l'Information et de la Presse de la République du Sénégal.
- 1970 - 1978. Directeur du Cabinet de Monsieur Léopold Sédar Senghor, Président de la République du Sénégal, pendant neuf années.
- 1978 - 1979. Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement
- 1979 - 1984. Ministre des Affaires Etrangères; de nouveau de 1993 à 1998.

- Elu Président de la Session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU (Paris, Avril 1979) sur la lutte contre l'Apartheid en Afrique du Sud.

- Elu, en septembre 1980, à Genève, Président de la Session spéciale de l'Assemblée Générale de l'ONU sur le règlement de la question de Palestine et du Moyen Orient.

- Premier ministre brièvement en 1983; encore de 2000 à 2001

- 1984 - 1993 S'est investi, pendant huit années et demie, dans des activités du secteur privé.

- 14 Juillet 1999. Monsieur Niasse crée l'Alliance des Forces de Progrès (AFP)

#### Itinéraire Politique:

- 1960 - 1965 Président de l'Union nationale des Etudiants du Sénégal

- 1966 - 1976 Président du Secrétariat national pour les Jeunes

- 1966 - 1984 Membre du Bureau politique de l'UPS devenue Parti Socialiste, en qualité de Secrétaire national chargé de la Vie politique du Parti.

- Douze fois, a été Chef de la Délégation du Sénégal à l'Assemblée Générale de l'ONU ainsi qu'à l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), à l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) et au Mouvement des Pays non-alignés.

- De 1981 à 1984, est membre du Comité de OCI médiation dans le dossier de la guerre entre l'Irak et l'Irak, aux côtés de feu le Président Ahmed Sékou Touré, Président dudit Comité.

- Assume les fonctions de Consultant international sur les échanges Nord-Sud, sur des dossiers politiques et diplomatiques et sur la question des droits de l'homme et des libertés publiques dans le monde.

- Est Conseiller Spécial de plusieurs Chefs d'Etat africains.

#### Carrière Parlementaire:

- 2012 Elu à l'Assemblée Nationale.

- 30 juillet 2012 Elu président de l'Assemblée nationale

- 11 octobre 2013 Réélu à la présidence de l'Assemblée nationale.

#### Situation familiale:

- Marié et père de six (6) enfants, Monsieur Niasse est titulaire de décorations conférées par plus de 56 pays dans le monde. ❖



## Réunion Extraordinaire et élargie du Comité Permanent de la Palestine: Les participants ont mis l'accent sur la gravité de la situation en Palestine

Le Comité Permanent de la Palestine a tenu une réunion élargie extraordinaire à Téhéran, République Islamique d'Iran, le 14 Mai 2018, et ce, en réponse à l'aimable invitation formulée par S.E. Dr. Ali Larijani, Président du Parlement Islamique d'Iran et Président de la 13e Conférence de l'UPCI. Le but était d'examiner la situation actuelle en Palestine suite à des événements considérables survenus à savoir: la relocalisation de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique à la ville d'Al-Qods et l'anniversaire de la Nakba palestinienne.

Les délégations des Parlements membres des pays suivants ont pris part à cette réunion :

République Algérienne Démocratique et Populaire, République d'Azerbaïdjan, le Burkina Faso, République du Tchad, République de Guinée-Bissau, République islamique d'Iran, Royaume Hachémite de Jordanie, État du Koweït, République du Liban, la Libye, République du Mali, République de Mozambique, Etat de Palestine, Etat du Qatar, République du Sénégal, République du Soudan, République Arabe Syrienne, République de Turquie, République d'Ouganda et, la participation d'un certain nombre de diplomates des pays musulmans accrédités à Téhéran.

La séance inaugurale a été présidée par S.E. Dr. Ali Larijani qui a prononcé un discours dans lequel il a qualifié ces développements à Al-Qods de très cruciaux, ce qui obligent la Oumma islamique à affronter avec fermeté et détermination les décisions insensées du président de l'administration américaine.

La Réunion a été ensuite adressée par S.E. Dr. Radwan Al-Akhrass, membre du Conseil National Palestinien (CNP) qui a souligné la nature critique et sensible de la situation actuelle en Palestine en général, et la ville d'Al-Qods en particulier.

Ensuite il a posé une question : « Est-ce que les pays islamiques ont répliqué et ont donné une réponse politique et ce, de manière appropriée aux mesures anti-islamique des USA ?

Il a proposé la création d'un groupe de travail formé des Parlements islamiques en vue de suivre la question palestinienne et Al-Qods de façon permanente.

S.E. Prof. Dr. Mahumd Erol KILIÇ, le Secrétaire Général de l'UPCI a prononcé un discours dans lequel il a fait allusion à la gravité de la simultanéité de la relocalisation de l'ambassade américaine à Al-Qods et l'anniversaire de la Nakba. Il a qualifié ce développement comme une violation flagrante des droits du peuple palestinien et une provocation envers les sentiments et dignité musulmans.

Après le discours de S.E. Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, Dr. Kazem Jalali, Représentant du Parlement Islamique d'Iran à l'UPCI, a exprimé ses remerciements à Son Excellence pour son travail remarquable tout au long de ses mandats en tant que Secrétaire Général de l'UPCI, et a souligné les réalisations que l'Union a effectuées pendant les deux mandats de Prof. KILIÇ.

Ensuite S.E. Dr. Larijani a fait un discours bref sur les réalisations effectuées par le Secrétaire Général de l'UPCI durant les dernières années et a apprécié la sage méthode par laquelle Son Excellence a dirigé les affaires de l'Union dans les circonstances turbulentes actuelles.

Son Excellence Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ a prononcé une allocution dans laquelle il a exprimé que ces sentiments de fraternité resteront toujours gravés dans sa mémoire, ce qui le rendra fier et qui sera comme un rappel pour lui de l'époque quand il a servi l'Union en tant que son Secrétaire Général. A la fin de la séance inaugurale, S.E. Dr. Ali Larijani a offert une plaque honorifique et un cadeau à Son Excellence Prof. KILIÇ en reconnaissance de ses travaux splendides au sein de l'Union.

Les travaux de la réunion se sont poursuivis sous la présidence de S.E. Dr. Kazem Jalali, Représentant du Parlement Islamique d'Iran à l'UPCI. Les représentants suivants des délégations participantes ont successivement pris la parole: République algérienne démocratique et populaire, le Burkina Faso, République du Tchad, République de Guinée-Bissau, République islamique d'Iran, Royaume Hachémite de Jordanie, État du Koweït, République du Liban, État de Libye, République du Mali, République de Mozambique, Etat du Qatar, République du Sénégal, République du Soudan, République arabe syrienne, République de Turquie et République d'Ouganda.

### INTERVENTIONS DES PARTICIPANTS:

- Cause de la Palestine et Al-Qods, une ligne rouge qui ne devrait être dépassée.
  - La Nakba de la Palestine était et reste la Nakba de toute la Oumma musulmane.
  - Les marches du retour et les dizaines de martyrs demandent aux Nations arabes et musulmanes d'atteindre le même niveau d'héroïsme et de sacrifice.
  - Proposer la formation d'une délégation parlementaire composée d'un certain nombre de Parlements membres pour se rendre à Gaza afin de briser le siège qui lui a été imposé.
  - Condamner dans les termes les plus forts la décision du président de l'administration américaine sur la ville d'Al-Qods et le transfert d'ambassade américaine, considérant cette décision comme un nouveau maillon de la chaîne d'agressions contre les Arabes et les musulmans, ainsi qu'une provocation envers les sentiments de 1,7 milliard de musulmans à travers le monde.
  - Réduire le niveau des relations avec tout État qui déplace son ambassade à Al-Qods.
  - Le droit au retour est un droit acquis des Palestiniens, et aucun dirigeant arabe ou musulman ne peut y renoncer.
  - Prier les États islamiques de prendre des mesures concrètes et sérieuses pour soutenir le peuple palestinien, matériellement et moralement.
  - La résistance est le seul moyen d'affronter l'entité sioniste occupante.
  - Proposer la formation d'une délégation parlementaire pour exhorter les factions palestiniennes à établir une réconciliation entre elles.
  - Condamner le retrait américain de l'accord nucléaire conclu entre l'Iran et le groupe 5 + 1.
- Après l'examen des points du Communiqué Final de la 3e réunion Extraordinaire à composition non limitée du Comité permanent de la Palestine de l'UPCI, les participants ont adopté le Communiqué.
- Les participants à la réunion ont exprimé leurs remerciements et leur appréciation à S.E. le Président du Parlement Islamique d'Iran, Président de la 13ème Session de la Conférence de l'UPCI pour l'accueil chaleureux, l'hospitalité. ❖

# COMMUNIQUE FINAL

Après des discussions approfondies sur la situation actuelle en Palestine et les circonstances régionales et internationales actuelles, enrichies par des interventions précieuses des participants, la Réunion déclare ce qui suit:

- Affirmer encore une fois, que la cause de la Palestine, avec Al-Qods comme capitale palestinienne, constitue la priorité première de la Oumma islamique, et le centre principal de son attention, et que la défendre et la soutenir est considérée comme une obligation idéologique pour tous les musulmans du monde, jusqu'à la réalisation des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, son retour dans sa patrie, principalement le retour des réfugiés et la création de l'État palestinien indépendant, sur la terre de Palestine, avec Al-Qods comme capitale.
- Demander à tous les pays musulmans de mettre de côté leurs différends, unifier leurs rangs et renforcer les liens de fraternité islamique afin de faire face à l'attaque vicieuse lancée par les ennemis de la Nation Musulmane, illustrée par l'entité sioniste et ses protecteurs cupides, qui misent sur la situation régionale, et s'en servent pour déclencher les flammes de la sédition et de l'agitation afin de détourner l'attention des États de la région des graves violations des droits du peuple palestinien, en particulier celles qui concernent la ville d'Al-Qods et, Souligner la nécessité de rassembler toutes les capacités du monde islamique pour aider le peuple palestinien à réaliser ses droits légitimes ; ainsi que demander aux peuples épris de liberté de déployer tous leurs efforts pour soutenir le peuple palestinien.
- Rejeter toute sorte de normalisation avec l'entité sioniste et l'empêcher de se servir des circonstances turbulentes qui frappent la région du Moyen Orient présentement, en vue d'empêcher cet ennemi arrogant de pêcher dans l'eau trouble.
- Soutenir toute forme de résistance contre l'entité sioniste, notamment la résistance du peuple palestinien déterminé face à l'agression sioniste. Cette résistance est considérée comme un droit légitime jusqu'à la réalisation des droits nationaux du peuple palestinien.
- Apporter toute sorte d'assistance et épauler le soulèvement du peuple palestinien, en ce qui concerne le processus du retour jusqu'à la réalisation du droit palestinien qui réside dans son retour à la terre de ses ancêtres ; exprimant sa forte condamnation des mesures oppressives pratiquées par les autorités de l'occupation sioniste contre les citoyens de Gaza qui participent aux marches du retour; et Exiger de mener une enquête impartiale et immédiate sur les crimes infligés aux Palestiniens désarmés, et que ces enquêtes soient adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU et que les auteurs de tels crimes soient traduits devant la Justice en vertu des lois internationales.

- Souligner son rejet catégorique quant à la décision du Président de l'administration américaine sur Al-Qods publiée le 06 Décembre 2017, et sa conséquence concomitante, y compris l'action de l'administration américaine de déplacer son Ambassade à Al-Qods, mesure condamnée par toutes les lois et conventions internationales ainsi que les résolutions de l'ONU, qui considèrent cet acte comme une agression immorale et dénuée de tout fondement contre les droits du peuple palestinien, comme une action provocatrice susceptible de pousser la région vers plus de violence et d'anarchie.
- Tenir les USA entièrement responsable des conséquences de ses mesures illégales et de sa position illégitime en se mettant du côté de l'autorité de l'occupation et en lui fournissant les moyens d'échapper à la punition pour les crimes commis contre le peuple palestinien. Et Exhorter les Nations Unies et la communauté internationale à prendre des mesures concrètes et à honorer leurs engagements en matière de prévention de ces fausses mesures ;
- Appeler tous les autres Etats à s'abstenir de soutenir la décision américaine et à rester fidèles aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité qui condamnent le transfert de la mission diplomatique à Al-Qods Al-Charif ; et le considérer comme une violation et une négation des droits historiques et juridiques du peuple palestinien.
- Condamner la position américaine qui s'oppose à l'adoption d'une résolution au Conseil de sécurité de l'ONU dénonçant les crimes perpétrés par l'entité sioniste contre les citoyens de la bande de Gaza qui participent aux marches du retour, considérant cette position comme une implication américaine dans l'agression contre le peuple palestinien, ainsi qu'une incitation pour l'entité sioniste à continuer et à perpétrer ses crimes.
- Demander à toutes les factions palestiniennes d'accélérer la réalisation de la réconciliation entre elles-mêmes en vue de consolider l'unité nationale qui renforcera les efforts de l'Oumma Islamique afin de permettre de contrecarrer les circonstances régionales et internationales qui affligent la cause palestinienne en temps présent.
- Demander à la communauté internationale de faire pression sur l'entité sioniste, la puissance occupante, en vue de mettre un terme au blocus terrestre, maritime et aérien illégal de la bande de Gaza qui a été imposé en tant que forme de sanction collective ; de rouvrir les points de transit et de garantir la libre circulation des biens et des personnes de / et vers la bande de Gaza et le reste des territoires palestiniens.
- Mandater le Secrétaire Général de prendre les mesures appropriées pour le suivi de la mise en œuvre des dispositions de ce Communiqué, et d'en informer l'UIP, les Nations Unies et toutes les organisations régionales.
- Exprimer remerciements et gratitude à la République Islamique d'Iran, ses leaders, peuple et Parlement pour leur aimable initiative d'abriter cette réunion importante, et pour leur accueil chaleureux et la généreuse hospitalité.
- A la fin de la réunion, les participants ont condamné le retrait américain de l'accord sur le nucléaire conclu entre la République Islamique d'Iran et le groupe 5+1, considéré comme exemple évidente de la négation de cet accord et son mépris quant aux lois et conventions internationales. ❖



## Faits saillants de

# L'Assemblée Populaire Nationale de Guinée Bissau



La Constitution de 1993 prévoit l'existence d'une chambre unique désignée comme Assemblée populaire nationale. Les membres de l'Assemblée populaire nationale, appelés «députés», sont élus «au suffrage universel, libre, égal, direct, secret et périodique». Le nombre de députés prévu par la loi électorale est de 102. Chaque législature doit avoir un mandat de cinq ans à compter de la proclamation des résultats électoraux.

Un député a le droit d'interpeller les membres du Conseil d'Etat et du Gouvernement, oralement ou par écrit; une réponse doit lui être donnée pendant la même séance, ou dans un délai maximal de quinze jours, par écrit, dans le cas où des investigations sont nécessaires.

Aucun député ne peut être inquiété, poursuivi, détenu, emprisonné, jugé ou condamné à cause des votes ou opinions qu'il émet dans l'exercice de son mandat.

Les droits et privilèges, ainsi que les pouvoirs et les devoirs des députés sont régis par la loi.

Le député qui manque gravement à ses

devoirs peut être destitué par l'Assemblée nationale populaire.

L'Assemblée nationale populaire élira, à la première session de chaque législature, son Président et les autres membres du Bureau.

Le Bureau est composé du Président, d'un premier Vice-Président, d'un deuxième Vice-Président, d'un Secrétaire et d'un deuxième Secrétaire, élus pour toute la législature. Les attributions et compétences du Bureau sont régies par le Règlement de l'Assemblée.

### L'Assemblée nationale populaire:

L'Assemblée nationale populaire a pour responsabilité de:

1. procéder à la révision constitutionnelle;
2. élire le Conseil d'Etat et son Président pour la durée totale de la législature;
3. décider de l'organisation des référendums populaires;
4. faire des lois et voter des motions et résolutions;
5. décider de la constitutionnalité des lois, des décrets-lois et des autres textes législatifs;
6. approuver, modifier ou annuler les textes législatifs ou toute autre mesure adoptée par

les organes de l'Etat qui sont contraires à la présente Constitution et aux lois;

7. approuver la loi du Budget général de l'Etat;

8. approuver les traités qui impliquent la participation de la Guinée-Bissau à des organisations internationales, les traités d'amitié, de paix, de défense et de rectification des frontières et tous les autres traités que le Gouvernement entend lui soumettre;

9. approuver le Plan national de développement et la loi y afférente;

10. se prononcer sur l'état de siège ou d'urgence déclaré conformément aux termes de la loi;

11. approuver les comptes de l'Etat relatifs à chaque année budgétaire;

12. amnistier.

13. élaborer et approuver son règlement;

14. exercer les autres attributions qui lui sont conférées par la Constitution et par la loi.

L'Assemblée nationale populaire crée des commissions permanentes spécialisées en fonction des questions qui surgissent et peut constituer des commissions temporaires pour traiter les questions précises.

Président de l'Assemblée Nationale  
populaire de Guinée-Bissau

## Cipriano Cassamá



**Lieu de naissance:** village de Bula dans la région de Cacheu au nord de la Guinée.

**Formation:** Diplômé en agronomie-République d'Algérie en 1985 et ayant également étudié le droit à la faculté de droit de Bissau.

**Itinéraire politique:** A rejoint le PAIGC (Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert) en 1973 à la fin de la lutte armée pour la libération nationale et après avoir terminé ses études, il a travaillé comme délégué du Ministère de l'agriculture et du développement rural dans la région de Bolama-Bijagós.

Cassamá était le porte-parole du Président Nino Vieira lors de la guerre civile de 1998-1999. Il a ensuite été Président du groupe

parlementaire du PAIGC.

Le 17 Mars 2008, Cassamá a présenté sa candidature au poste de Président du PAIGC lors du prochain congrès du parti.

**Carrière professionnelle:**

À l'âge de 31 ans, il a été nommé Directeur général de la foresterie et de la chasse au ministère de l'Agriculture et du Développement rural en 1990 et après les premières élections organisées dans le pays en 1994, il a été nommé secrétaire d'Etat au tourisme, à l'environnement et à l'artisanat. Cipriano Cassamá a été promu ministre de tutelle à la même époque et dans le cadre d'une restructuration du gouvernement.

Et en 1997, Cipriano Cassamá a été nommé

L'Assemblée nationale populaire se réunit, en session ordinaire, une fois par an. Elle peut aussi se réunir en session extraordinaire convoquée par le Conseil d'Etat, soit de sa propre initiative, soit sur l'initiative du Conseil des Ministres, ou à la demande de la majorité des députés. Toutes les questions de son fonctionnement sont réglées par la loi.

Les membres du Bureau politique du PAIGC et les membres du Gouvernement qui ne sont pas députés, peuvent siéger et prendre la parole dans les réunions plénières de l'Assemblée.

#### Les attributions du Président de l'Assemblée nationale populaire sont les suivantes:

1. Présider les sessions de l'Assemblée nationale populaire et veiller à l'application de son règlement;
2. Convoquer les sessions ordinaires de l'Assemblée nationale populaire;
3. Diriger et coordonner le travail des commissions permanentes et temporaires de l'Assemblée nationale populaire;
4. Signifier et ordonner la publication dans le Bulletin officiel, des lois et résolutions de l'Assemblée nationale populaire;
5. Diriger les relations internationales de l'Assemblée nationale populaire;
6. Assister aux réunions du Conseil d'Etat;

#### Commissions:

- Commission des affaires constitutionnelles, des droits de l'Homme et de l'administration publique;
- Commission de l'administration interne, des collectivités locales et de la défense nationale;
- Commission économique, financière, de la planification, du commerce et de l'industrie;
- Commission de l'agriculture, de la pêche, des ressources naturelles, de l'environnement et du tourisme;
- Commission de la santé, des affaires sociales, de l'éducation, de la culture, des sports et des médias;
- Commission des travaux publics, du logement, des transports, de l'énergie, de la science et de la technologie;
- Commission de la politique étrangère, de la coopération internationale et de l'émigration;
- Commission pour les femmes et les enfants. ❖

par le Président de la République, João Bernardo Vieira (NINO), en tant que Ministre d'Etat pour l'agriculture, l'environnement, les ressources naturelles et les infrastructures et porte-parole de la Présidence.

Le dernier rôle ministériel joué par Cassamá était celui de Ministre de l'Administration interne en 2008

#### Expérience parlementaire:

- Possède une expérience parlementaire étendue
- Constamment élu député depuis 1994
- En 2004, il était leader parlementaire du PAIGC
- Actuellement vice-président du Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (CIP-UEMOA)

**Situation matrimoniale:** Marié et a 5 enfants. ❖

## Les préparatifs de la Conférence de l'UPCI Dakar Abrite une réunion importante



La 40e Réunion du Comité Exécutif aura lieu à Dakar, République du Sénégal, les 2-3 Octobre 2018, sous la présidence de S.E.M. Moustapha Niasse, Président de l'Assemblée Nationale de la République du Sénégal. La réunion prépare les projets d'ordre du Jour pour la 14e Conférence de l'Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI) et les réunions connexes, prévues à Rabat, Royaume du Maroc en Janvier 2019.

**Premièrement:** elle élabore le projet d'ordre du jour de la 7e Réunion des Comité Spécialisés Permanents suivants:

- Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.
- Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement.
- Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille.
- Comité des Affaires culturelles et Juridiques et du Dialogue des Civilisations et des Religions.

**Deuxièmement:** elle élabore le projet d'ordre du jour des organes subsidiaires suivants:

- 9ème Session du Comité Permanent de la Palestine;
- 8ème Session de la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes.
- 2e Réunion de l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements membres de l'UPCI.

**Troisièmement:** elle élabore le projet d'ordre du jour suivants:

- Mise à jour du Projet d'Ordre du jour de la 21ème Session du Comité Général de l'UPCI.
- Mise à jour du Projet d'Ordre du jour de la 14ème Session de la Conférence de l'UPCI.
- Fixer la date de la 14e Conférence de l'UPCI prévue au Maroc.

● Slogan de la 14e Conférence de l'UPCI.

● Examiner la proposition de l'Assemblée Nationale libanaise sur un Institut pour la formation parlementaire et les études législatives à l'Assemblée Nationale libanaise.

● Adoption du Rapport de la 40ème Réunion du Comité Exécutif.

#### Rapport du Secrétaire Général

● Le rapport couvre la période entre la 39ème réunion du Comité Exécutif de l'UPCI, tenue en marge des travaux de la 13e Conférence de l'UPCI, à Téhéran, République Islamique d'Iran, le 13 Janvier 2018 et la réunion du Comité Exécutif à Dakar, République du Sénégal, les 2-3 Octobre 2018

● Le Rapport comporte également les activités du Secrétariat général, la participation du Secrétaire Général aux Fora régionaux et internationaux, les Communiqués publiés par certains Parlements membres, les messages de félicitations du Secrétaire Général à l'occasion des élections et réélections des Présidents de Parlements. Les messages de condoléances du Secrétaire Général, la réunion Extraordinaire et élargie du Comité de la Palestine de l'Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI), la cérémonie d'adieu du Secrétaire Général sortant, la prise de Fonction du nouveau Secrétaire Général de l'Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI), la visite aux Camps des réfugiés Rohingyas au Bangladesh, les activités médiatiques et des Affaires organisationnelles.

● Le Rapport comporte également le suivi de la mise en œuvre des Résolutions de la 13e Conférence et les réunions connexes.

● La réunion de clôture adopte le Rapport du Comité Exécutif. ❖

## Faits saillants de Parlement de Sierra Leone



La Constitution de 1991 de Sierra Leone confère le pouvoir législatif au Parlement. Bien que le Président fasse partie du Parlement, la Constitution stipule qu'aucun Ministre ou Vice-ministre ne fera partie du Parlement. Le Parlement lui-même comprend 146 sièges. Le Parlement est dirigé par le Président qui sera élu par les membres du Parlement.

### Sessions:

Les sessions du Parlement entament leurs travaux selon les dispositions prescrites dans l'article 84 de la Constitution et, le Parlement sera dissous en vertu des dispositions prévues à l'article 85 de la Constitution.

Au moins vingt et un jours avant la date d'une réunion, le Clerc transmet à chaque membre un préavis écrit précisant la date, l'heure et le lieu de la réunion.

Le président peut à tout moment convoquer une réunion du Parlement; une réunion pourra également avoir lieu selon la demande de Vingt pour cent des membres du Parlement, si le Parlement commence dans quatorze jours par le canal de la présidence.

### Vie du Parlement

1. Le Parlement est dissous au bout de cinq ans à compter de la date de sa première séance suivant une élection générale.

2. Conformément à l'article 29 de la Constitution, s'il existe un état d'urgence ou encore si le Président estime qu'il n'est pas possible d'organiser des élections, le Parlement peut, par résolution, proroger de cinq ans le délai mentionné au paragraphe 1, mais pas au-delà d'une période de six mois à la fois.

Le Parlement siègera pendant au moins cent vingt jours par an.

### Élections générales

Les élections générale des membres du

Parlement doivent avoir lieu au plus tôt trente jours et au plus tard quatre-vingt-dix jours après toute dissolution du Parlement:

### Présider le Parlement:

- Doit présider toute séance du Parlement:
  - a. le Président du Parlement; ou
  - b. en l'absence du Président, le vice-président; ou
  - c. en l'absence du Président et du vice-président, un député peut être élu à cet égard:

au cas où le président s'adresse au Parlement ou assiste en personne, une fois qu'il quitte son fauteuil, personne ne peut présider cette séance ou le remplacer.

### ● Quorum au Parlement:

Si un membre du Parlement s'oppose à la tenue de la séance (outre la personne qui préside) estimant que le nombre des membres présents est inférieur à un-quart des membres du Parlement et en cas de l'approbation par la présidence, la séance sera levée et ajournée.

### Vote au Parlement

Sauf disposition contraire à l'actuelle Constitution, toute question dont la décision ressort de la compétence du Parlement, doit être prise à la majorité des voix des membres présents et votants.

### Comités parlementaires:

1. Comité des sélections
2. Comité de l'Ordre permanent
3. Comité de Pétition publique
4. Comité de Logement
5. Comité des Entreprises
6. Comité des Comptes publics
7. Comité des Nominations et de la Fonction publique
8. Comité des Finances et du Développement
9. Comité Législatif
10. Comité des Affaires Etrangères et de la

Coopération Internationale

11. Comité de la Défense et des Affaires Présidentielles
12. Comité des Affaires Internes
13. Comité du Gouvernement local et du Développement rural
14. Comité des Mines et des Ressources Minérales
15. Comité de l'Education
16. Comité de Sécurité alimentaire pour l'Agriculture et la Foresterie
17. Comité des Privilèges et de l'Ethique
18. Comité Commercial
19. Comité des Transports et de l'Aviation
20. Comité des Travaux, du Logement et de l'Entretien
21. Comité de la Transparence et de la Responsabilité
22. Comité de la Santé, de l'Assainissement et du Sida
23. Comité des Relations professionnelles et du Travail
24. Comité national d'Aménagement du territoire et de l'Environnement
25. Comité des Pêches et des Ressources marines
26. Comité d'Information et de Communication
27. Comité de l'Energie
28. Comité des Ressources hydriques
29. Comité des Droits de l'Homme
30. Comité des Services sociaux
31. Comité des Sports
32. Comité de la Jeunesse
33. Comité du Tourisme et des Affaires culturelles
34. Comité des ONG et de la NACSA.

### Règles de procédure au Parlement

1. Sous réserve des dispositions de l'actuelle Constitution, le Parlement peut réglementer sa propre procédure, et peut notamment procéder, modifier et révoquer des règlements pour le bon déroulement de

ses propres procédures.

2. Nonobstant toute disposition contraire à l'actuelle Constitution ou toute autre loi contenue, toutes décisions ou ordonnances parlementaires ou, l'un de ses comités ou le Président, concernant le règlement intérieur du Parlement, ou sur l'application ou l'interprétation des règles, ou tout acte accompli ou censé avoir été fait par le Parlement ou par le Président en vertu des règles de procédure, doit être examiné par un tribunal.

3. Le Parlement peut décider en conséquence, en ce qui concerne toute vacance parmi ses membres (y compris toute vacance de siège, lors de sa première séance parlementaire, après l'entrée en vigueur de l'actuelle Constitution ou après une dissolution du Parlement) et, de même que de la présence ou de la participation de toute personne non autorisée à assister aux travaux du Parlement au cas où sa présence n'impactera pas ses procédures.

4. Le Parlement peut, aux fins de la décharge ordonnée et efficace de ses activités, prévoir les pouvoirs, les privilèges et immunités parlementaires, à ses comités et aux membres de ceux-ci.

#### Outrage au Parlement

Tout acte ou omission qui entrave ou empêche le Parlement dans l'exercice de ses fonctions ou qui entrave ou empêche un membre ou un dirigeant parlementaire d'exercer ses fonctions ou porte atteinte directement ou indirectement à la dignité du Parlement est considéré comme un outrage au Parlement.

#### Exercice du pouvoir législatif

- Promulguer des lois



Sous réserve des dispositions de l'actuelle Constitution, le Parlement est l'autorité législative suprême de la Sierra Leone.

- Mode d'exercice du pouvoir législatif

Le pouvoir du Parlement de légiférer est exercé par des projets de loi adoptés par le Parlement et signés par le président.

Sous réserve des dispositions de l'alinéa 8, un projet de loi ne devient loi quand il est dûment adopté et signé conformément à l'actuelle Constitution.

#### Élection du président:

lors d'élection du Président du parlement et ce, après les élections générales ou lorsque le poste devient vacant pour quelque raison que ce soit, la procédure à suivre pour l'élection doit être conforme aux dispositions de la Constitution.

Après s'être assuré de l'aptitude d'une personne pour présider le Parlement en cas d'élection, un parlementaire pourra en informer le clerc du Parlement. Si la proposition ne concerne qu'une personne, l'auteur suggère que cette personne soit le président. Si plus d'une personne est proposée, le clerc propose que la personne qui a été présentée en première occupe la présidence.

Lorsqu'une question a été proposée selon un ordre parlementaire, le clerc appelle à tour de rôle tout député qui désire prendre la parole et, lorsque tous les députés se sont exprimés, il soumet la question à la Chambre.

Toute question soumise à la Chambre en vertu du présent décret doit être décidée par scrutin, comme prévu dans le présent paragraphe. ❖



#### Président du Parlement de Sierra Leone

### Dr. Abass Chernor Bundu

S.E. Dr. Abass Chernor Bundu est né le 3 juin 1948 à Gbinti, dans le district de Port Loko.

Il a été élu Président du Parlement, le 25 avril 2018. De 1989 à 1993, Rt. M. Abass Chernor Bundu était le secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il a également été ministre de l'Agriculture et des Ressources naturelles à plusieurs reprises, Ministre du Tourisme et affaires culturelles et Ministre des Affaires étrangères et sociétés internationales. Lors de l'élection présidentielle de 1996 en Sierra Leone Il a été candidat du Parti populaire progressiste (PPP), aujourd'hui dissout.

#### Éducation

Hon. Abass Chernor Bundu a fréquenté l'école secondaire St. Andrews à Bo, le lycée des garçons méthodistes à Freetown et l'école secondaire St. Edward à Freetown.

Immédiatement après l'enseignement secondaire, Bundu a quitté la Sierra Leone alors qu'il était jeune pour continuer ses études. Il est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université nationale australienne (ANU) et d'une maîtrise en droit et d'un doctorat en droit international de l'Université de Cambridge, en Angleterre. Il est également avocat.

#### Carrière

Hon. Abass Chernor Bundu a occupé de nombreux postes, notamment Tuteur de droit à l'Université de Cambridge, directeur adjoint des affaires internationales et consultant en droit constitutionnel au Secrétariat du Commonwealth à Londres de 1975 à 1982; Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de 1989 à 1993, ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale (1993-1995), ministre de l'agriculture et des ressources naturelles (1982-1985); membre du parlement 1982-1992 et candidat à l'élection présidentielle de 1996 en Sierra Leone.

Bundu a écrit une critique analytique de la guerre civile en Sierra Leone, dans son livre intitulé «Democracy by Force?» Et plusieurs articles juridiques dans diverses revues juridiques internationales. Il est expert en droit constitutionnel et international. ❖



### Nouvelles élections et réélections des Présidents des Parlements membres de l'UPCI:

Les derniers mois ont été témoins de l'élection de nouveaux Présidents des Parlements Membres, alors que d'autres ont été réélus:

● 15 Janvier 2018, Election de S.E.M. Bambang Soesatyo, en tant que Président de la Chambre des Représentants (Dewan Perwakilan Rakyat) d'Indonésie

● 3 Mars 2018, réélection de S.E.M. Cavaye Yeguie Djibril, en tant que Président de l'Assemblée Nationale du Cameroun

● 12 Mars 2018, Election de S.E.M. Muhammad Sadiq Sanjrani, en tant que Président du Sénat du Pakistan

● 15 Mars 2018, réélection de S.E.M. Mohamed Ali Houmed, en tant que Président de l'Assemblée Nationale de Djibouti

● 30 Mars 2018, Election de S.E. Mme Gulshat Mamedova, en tant que Présidente de l'Assemblée (Mejlis) du Turkménistan

● 5 Avril 2018, Election de S.E.M. Jeannot Ahoussou-Kouadio, en tant que Président du Sénat de Côte d'Ivoire

● 25 Avril 2018, Election de S.E.M. Abass Chernor Bundu, en tant que président du Parlement de Sierra Leone

● 30 avril 2018 Election de S.E. M. Mohamed Mursal Sheikh Abdirahman en tant que Président de la Chambre du peuple somalien

● 4 mai 2018 réélection de S.E. M. Marcel Niat Njifenji en tant que président du Sénat du Cameroun

● 23 Mai 2018, réélection de S.E.M. Nabih Berri, en tant que Président de l'Assemblée Nationale (Majlis Al-Nuwwab) du Liban

● 30 Mai 2018, réélection de S.E.M. Ali Larijani en tant que Président du Parlement Islamique (Majles Shoraye Eslami) d'Iran

● 6 Juin 2018, réélection de S.E.M. Hammouda Sabbagh, en tant que Président de l'Assemblée populaire (Majlis Al-Chaab) syrienne

● 12 Juillet 2018, Election de S.E.M. Binali Yildirim, en tant que Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie (Türkiye Büyük Millet Meclisi)

● 16 Juillet 2018, Election de S.E.M. Mohamad Ariff Md Yusof, en tant que président de la Chambre des Représentants (Dewan Rakyat) de Malaisie

● 15 Août 2018 Election de S.E.M. Asad Qaiser, en tant que président de l'Assemblée nationale du Pakistan

● 15 Septembre, 2018 Election de S.E.M. Mohammad El-Halbusi en tant que président du Conseil des Représentants de l'Irak.



**Afghanistan:** La session plénière de la Chambre basse du Parlement a examiné les principes de la politique étrangère du pays.

La session s'est tenue sous la présidence d'Abdul Rauf Ibrahimy, lors de laquelle un rapport a été présenté par la délégation de la Commission de la sécurité nationale sur les conditions de sécurité à Nangarhar.

En marge de la session, les questions importantes concernant le pays ont été

débatues, tout en qualifiant de bonne initiative, l'arrivée au pays, du Premier vice-président, le général Abdul Rashid Dostum.

De même, les représentants du peuple ont fermement condamné les récents attentats-suicides commis près de l'aéroport de Kaboul où des citoyens afghans ont été tués ou blessés. Les représentants du peuple ont suggéré la construction de 150 écoles dans les différentes régions du pays qui devrait être prévu et ratifié dans le budget.



**Algérie:** L'Assemblée populaire nationale a lancé une formation pour 60 parlementaires sur «le renforcement des activités de défense des droits des hommes et des femmes en Algérie» dans le cadre du programme signé entre l'Algérie et l'ONU Femmes.

Cette formation, organisée par l'organisation des Femmes, vise à développer les compétences des femmes parlementaires et à les soutenir avec les outils utilisables en matière de genre.

Cet atelier de formation fait partie du programme de coopération "Renforcer" la promotion de l'efficacité de l'égalité entre les femmes et les hommes en Algérie de 2015 à 2018 et signé entre le gouvernement algérien et l'ONU Femmes.



**Cote d'Ivoire:** «Zone de libre-échange continentale africaine : Rôle des communautés économiques régionales ». C'est le thème du séminaire organisé du 13 au 15 septembre 2018 à Abidjan, par le parlement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Lors de la cérémonie d'ouverture de ce séminaire qui a eu lieu à la salle des fêtes du Sofitel Hôtel Ivoire, le président du parlement de la CEDEAO, Moustapha Cissé Lo, a remercié le président de l'Assemblée nationale, M. Soro Kigbafori Guillaume, pour sa détermination à accompagner le gouvernement par la diplomatie parlementaire. Aussi s'est-il félicité de la création de la zone de libre-échange continentale (ZLEC) qui est un acte majeur pour le développement économique du continent et pour le bien-être des populations.



**Iran:** Le président du Parlement iranien, S.E. Dr. Ali Larijani a remercié le gouvernement saoudien d'avoir facilité les procédures du Hadj pour les pèlerins rentrant chez eux.

Se référant au retour des pèlerins dans le pays, le Président du Parlement a déclaré: "Merci au gouvernement de l'Arabie saoudite d'avoir offert cette opportunité pour les pèlerinages de cette année".

D'autre part, l'Iran, en tant que président tournant de l'Union Parlementaire des États membres de l'OCI (UPCI), a condamné la décision des États-Unis de réduire l'aide financière à l'UNRWA. Il a ajouté que la décision des États-Unis de réduire l'aide au Programme de secours et à l'Agence des

Nations Unies (UNRWA) constitue une violation flagrante de la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il a exhorté tous les Parlements des États membres de l'OCI à prendre une décision ferme en condamnant la décision des États-Unis.

M. Larijani a qualifié de honteuse la décision américaine contre les réfugiés palestiniens et a souligné que le président de l'UPCI demandera à toutes les communautés internationales et régionales qu'elles soutiennent financièrement l'UNRWA.



**Irak:** Le Conseil des Représentants a élu M. Mohamed Halbusi comme Président de la Chambre des Représentants et, M. Hassan Karim Al Kaabi comme vice-président.

Au début de la session, Ahmad Hama Rashid, Zafer al Ani et Taha al Dodi ont prêté serment en tant que membres de la Chambre des Représentants.

Le Représentant le plus âgé assumant la présidence, a reçu les demandes de nomination des députés : Mohammed Tamim et Talal Zobaie et Ahmed Jubouri, Mohamed Halbusi et Mohammed Khalidi et Khalid al-Obeidi et Osama Najafi et Rad Dahlaki pour la présidence de la Chambre des Représentants.

Il a ensuite annoncé l'élection du député Mohammed Halbusi au poste de Président du Conseil après avoir reçu 169 des 298 voix, député Khaled Obeidi obtenant 89 voix, Osama Nujaifi 19 et, pour le député Mohammed Khalidi 4 voix, les députés Talal Zobaie et Raad Dahlaki chacun une voix, tout en enregistrant 12 cartes vierges et 3 cartes invalides. M. Hassan Al-Kaabi et Alia Faleh ont été déclarés candidats au poste de vice-président.



**Koweït:** Le Président de l'Assemblée Nationale, S.E.M. Marzouq Ali Al-Ghanim a souligné que la politique d'intervention humanitaire et de secours dans les zones de conflit, établie par Son Altesse l'Émir Sheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah était une approche politique et un choix stratégique et, une réaction indispensable vu les circonstances et les changements politiques.

Al-Ghanim l'a déclaré dans un communiqué de presse à l'occasion du quatrième anniversaire de la nomination, par les Nations Unies, de Son Altesse l'Émir du Koweït en tant que responsable humanitaire et le Koweït en tant que centre d'action humanitaire. "Son Altesse l'Émir a pris l'initiative ferme au début des années 1960 de diligenter des secours dans les zones de conflit et de catastrophes naturelles." Le dossier humanitaire syrien a été adopté par le Koweït et il a accueilli et contribué financièrement trois conférences de donateurs, a-t-il déclaré.



**Liban:** Le Président Nabih Berri a reçu une délégation composée d'une équipe de travail chargée de la vision économique du Liban, dont le ministre de l'Economie du gouvernement intérimaire Raed Houry, le cabinet McKinsey Consulting,

le député Yasin Jaber et une équipe de conseillers présidentiels, parlementaires et gouvernementaux.

Après la tenue de la réunion, le Ministre Khoury a déclaré:

Notre rencontre avec le Président Berri, est une réunion très importante et trace l'approche pour les années à venir, en particulier après la formation du nouveau gouvernement. Nous avons vu en lui, cet intérêt accordé à la situation économique et constaté à quel point ses idées se rapprochent du plan économique que nous avons présenté aujourd'hui. Un groupe consultatif composé des présidents de la République, du Parlement et du gouvernement a participé à la réunion. Et nous allons tous activer les secteurs productifs pour pouvoir sortir de la crise économique que nous vivons. Nous avons également discuté du mécanisme de mise en œuvre de ce plan, qui sera entamé tout d'abord par le prochain gouvernement, qui développera un mécanisme de mise en œuvre efficace.



**Maroc:** Dans le cadre de la visite du Président de la Chambre des Représentants, M. Habib El Malki, en Australie, une réunion de travail a eu lieu avec son homologue, M. John Ajaka, Président du Parlement de Galles du Sud.

M. Malki a remercié M. John Ajaka de son invitation qui traduit la force des relations politiques entre le Royaume du Maroc et l'Australie et a estimé que cette réunion revêt une grande importance pour plusieurs raisons: le Parlement de la région de Galles du Sud est un Parlement régional et "l'expérience et la pratique ont prouvé que la dimension régionale comportent des mécanismes de gestion et de gouvernance qui consolident le système démocratique de l'Etat", soulignant que l'expérience australienne est l'une des plus réussies dans son genre de laquelle le Maroc pourra s'en inspirer.



**Mozambique:** L'Union européenne considère que l'Assemblée de la République de Mozambique, en tant que pilier de la démocratie, joue un rôle essentiel dans le maintien de la paix et le renforcement de l'état de droit.

"Pour cette raison, l'Union européenne a pour priorité de renforcer la prise de conscience des citoyens des activités de la Chambre du peuple", a déclaré Stefan Simosas, chargé d'affaires de l'Union européenne au Mozambique.

S'exprimant à Maputo, lors de la cérémonie solennelle de lancement des «portes ouvertes et de l'agenda culturel» de l'Assemblée de la République, M. Simosas a ajouté que la consolidation de la démocratie, valeur fondamentale de l'Union européenne, exige la participation des électeurs qui se sentent impliqués dans les institutions démocratiques aux processus électoraux.



**Nigeria:** Le Président de la Chambre des Représentants, Hon Yakubu Dogara, a appelé à une plus grande

synergie entre les pays pauvres d'Afrique afin d'atteindre les résultats escomptés dans la lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme.

Le Président a noté qu'en raison de l'absence de coopération et de collaboration internationales efficaces, les criminels ont diffusé leurs activités dans le monde entier et se communiquent sans heurts tandis que les agents de la force publique rencontrent de nombreux obstacles.

S'exprimant lors de la 28e réunion plénière du Groupe d'action intergouvernemental contre le Blanchiment de Capitaux en Afrique de l'Ouest (GIABA) à Abuja, il a exprimé la volonté de l'Assemblée Nationale et du Nigéria de se conformer pleinement aux normes mondiales requises, en manifestant son soutien politique aux autorités compétentes du pays pour approfondir le blanchiment d'argent et lutter contre le financement de la culture du terrorisme au Nigéria.



**Pakistan:** Le Président de l'Assemblée Nationale, Asad Qaiser, a déclaré que le caucus parlementaire des femmes (WPC) à l'Assemblée nationale était une réalisation importante de la participation des femmes parlementaires. Il a ajouté que le Caucus leur a fourni un forum où elles pourraient travailler pour le développement, l'autonomisation et l'émancipation des femmes au-delà de la politique des partis. Il a exprimé ces opinions lors de l'assemblée générale du Parlement WPCin.

"Il est grand temps que nous reconnaissons le rôle significatif des femmes et que nous prenions des mesures substantielles pour assurer une participation égale des femmes, en acceptant le fait que la Constitution du Pakistan promet la dignité, la liberté et l'égalité à tous les citoyens et interdit la discrimination fondée sur le sexe" a-t-il ajouté.



**Palestine:** Le Conseil National palestinien (PNC) a appelé les Parlements mondiaux et les associations parlementaires régionales et internationales à rejeter la décision américaine et à continuer à soutenir l'UNRWA, à déclarer leur rejet des pressions américaines visant à mettre fin aux contributions financières de l'UNRWA. L'Assemblée et le Conseil de sécurité de l'ONU doivent faire face à cette décision et prendre les décisions nécessaires et obligatoires. Cet appel a été lancé dans des lettres identiques envoyées par le Président du Conseil National de la Palestine, Salim Zanoun, à plus de dix Unions et Associations parlementaires régionaux et internationaux.

Le Conseil National palestinien a déclaré que l'UNRWA était une preuve internationale de cette cause et du droit des réfugiés à retourner dans leurs foyers et récupérer leurs biens depuis 1948. Elle n'est plus une simple Agence. C'est le repère, le refuge et la destination de notre responsabilité, comme la communauté internationale l'a décidé lors de la journée de la

Nakba. C'est aussi l'expression internationale de la reconnaissance de l'injustice et des préjugés qui leur sont infligés par Israël, par le nettoyage ethnique, le transfert et le vol de leur patrie et de leurs biens, et en les privant de tous les ingrédients d'une vie décente.



**Arabie Saoudite:** Le Conseil de la Shura a organisé un atelier sur les "aspects du développement, de la recherche et des études parlementaires" au siège du Conseil à Riyad, auquel ont participé certains nombres de Représentants, d'experts et de personnes intéressées par les études parlementaires.

L'atelier, organisé par le Centre de Recherche du Conseil de la Shura, portait sur le développement de recherches et d'études spécialisées dans le domaine parlementaire par la soumission de documents de travail sur le développement de la recherche et d'études parlementaires pour appuyer la décision dans les conseils shura et parlementaires.



**Ouganda:** Le Forum parlementaire ougandais sur les enfants (UPFC) souhaite que le Parlement incorpore des dispositions relatives au mariage des enfants dans le projet de loi sur les infractions sexuelles.

Le président de l'UPFC, Hon. Bernard Atiku (Ind., Ayivu) a déclaré que cela protégerait les filles et les femmes contre toutes les formes de pratiques sexuelles nuisibles.

Atiku comparaisait devant le Comité parlementaire spécial chargé d'enquêter sur le harcèlement sexuel dans les établissements d'enseignement. Le comité a été institué à la suite d'une motion présentée par Anna Adeke Ebaju, députée nationale auprès des jeunes femmes, exhortant le Parlement à enquêter sur les cas croissants de harcèlement sexuel dans les établissements d'enseignement.

«L'Ouganda se classe toujours parmi les deux principaux pays d'Afrique, avec le Malawi et le onzième mondial, comme l'un des pays où le mariage des enfants est répandu avec son nombre élevé de jeunes mariées», a déclaré Atiku.



**Emirats Arabes Unis:** La division parlementaire du Conseil National Fédéral a appelé les Parlements à adopter et à discuter une législation capable de promouvoir la coexistence et la cohésion sociale, de promouvoir l'esprit de citoyenneté, d'incriminer les actes terroristes et ses auteurs, de drainer le financement de ces groupes terroristes et de poursuivre des idées terroristes et extrémistes, tout en respectant la protection des droits individuels, la démocratie et le respect des droits de l'Homme.

Notant ainsi que les parlementaires ont un rôle important à jouer dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, en établissant un partenariat stratégique pour éliminer l'extrémisme et diffuser la coopération et les valeurs de tolérance entre les civilisations et les peuples et immuniser les jeunes et les générations futures contre les idées radicales qui mènent à l'extrémisme. ❖

## Succès des membres de l'UPCI à Genève:

### le point d'urgence concernant la Déclaration des Etats-Unis sur Jérusalem lors de la réunion de l'UIP



L'UPCI a tenu une réunion de consultation régulière en marge de la 138ème Assemblée de l'UIP, avant la session d'ouverture de l'UIP, le samedi 24 mars 2018. La réunion était présidée par S.E.M. Marzoug Ali Al-Ghanim, Président de l'Assemblée nationale de l'État du Koweït et à laquelle ont participé 26 Parlements membres de l'UPCI. Ont également participé à la réunion, S.E.M. Ahmed Bin Abdullah Ben Zeid Al-Mahmoud, Président du Conseil Consultatif de l'Etat du Qatar, S.E.M. Ibrahim Ahmed Omer, Président de l'Assemblée nationale de la République du Soudan, ainsi que S.E.M. Ismail Kahraman, Président de la Grande Assemblée nationale de Turquie, et un grand nombre de députés des Parlements membres.

Au début de la réunion S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI a présenté un bref rapport sur les points d'urgence proposés. Ensuite, les participants ont débattu du point d'urgence. Comme toutes les propositions portaient sur la question de la Palestine et la ville d'Al-Qods et que la réunion souhaitait parvenir à un consensus sur le point d'urgence, les participants ont formé un comité dirigé par le représentant du Conseil National palestinien et composé des Représentants du Royaume de Bahreïn, de l'État du Koweït et de la République de Turquie. Il a été convenu que les Parlements de ces Etats soumettent une seule demande pour inscription à l'ordre du jour de la 138ème Assemblée de l'UIP intitulée "Les conséquences de la déclaration des Etats-Unis d'Amérique sur Jérusalem et les droits du peuple palestinien à Jérusalem à l'aune de la Charte et des résolutions des Nations Unies". Cette proposition a en effet récolté le plus grand nombre de voix favorables en séance plénière et a été choisie comme point d'urgence à l'ordre du jour de la 138ème Assemblée de l'UIP. ❖

## Le Secrétaire Général de l'UPCI a participé à la 12ème Session Plénière de l'APM

S.E. le Secrétaire Général sortant de l'UPCI, Prof. Mahmud Erol KILIÇ a participé à la 12ème Session Plénière de l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée (APM) qui s'est tenue à Bucarest, en Roumanie, les 15 et 16 février 2018. Lors de cette réunion, les parlementaires se sont tout particulièrement concentrés sur le thème récurrent de la réunion à savoir: «lutte contre la menace du terrorisme» parmi les nombreux sujets emblématiques de cette Assemblée tels que les développements politique et sécuritaire dans la région MENA; Facilitation du commerce et soutien des investissements; Changement climatique, droits de l'homme et de migration; et protection du patrimoine culturel.

Lors de cette rencontre, Son Excellence a prononcé un discours sur les sujets abordés, qui portait notamment sur la lutte contre l'évolution de la menace terroriste.

Dans son discours, Son Excellence a souligné: "Le monde entier a dénoncé le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, quels que soient les lieux d'action ou les buts de ses auteurs.

Le terrorisme a constitué et demeure l'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales. Le Terrorisme a tout dépassé, affectant le patrimoine culturel, en détruisant et brûlant des livres et des documents rares, démolissant les tombes, les manuscrits, les monuments et d'autres patrimoines de la Civilisation mondiale". ❖



## Le Secrétaire général condamne l'assassinat et la blessure de centaines de Palestiniens par Israël

S.E. le Secrétaire Général sortant de l'UPCI, Prof. Mahmud Erol KILIÇ, a fermement condamné le crime israélien récurrent contre le peuple palestinien lors duquel 17 palestiniens ont été martyrisés et a donné 700 blessés lorsque les forces israéliennes ont tiré sur des manifestants pacifiques, le vendredi 30 mars 2018. Dans le communiqué publié par Son Excellence à cette occasion, il a fermement condamné et dénoncé ce crime ignoble. Il a exhorté tous les Parlements membres de l'UPCI à dénoncer les crimes si brutaux perpétrés par Israël contre le peuple palestinien désarmé; apporter leur soutien matériel et moral à la cause palestinienne; unifier leurs rangs en s'adressant à la communauté internationale et à ses organisations mondiales afin de dénoncer les actes criminels de l'entité sioniste, et pour la reconnaissance du droit légitime du peuple palestinien à établir son Etat indépendant avec Al-Qods Al-Charif comme capitale. ❖

## Le Secrétaire Général présente ses condoléances à l'Algérie

S.E. le Secrétaire Général sortant de l'UPCI, Prof. Mahmud Erol KILIÇ, a exprimé sa tristesse et sa désolation à l'occasion du crash de l'avion militaire avec plus de 100 personnes à bord, près de l'aéroport de Boufarik, au nord de l'Algérie.

Son Excellence a également envoyé des messages de condoléances à S.E. M. Abdelkader Ben Saleh, président du Conseil National et à S.E. M. Saïd Bouhja, Président de l'Assemblée Nationale Populaire de la République Algérienne démocratique et populaire.

Prof. KILIÇ a également exprimé à S.E. M. Bouhja et à S.E. M. Ben Saleh ainsi qu'au peuple algérien et aux familles des victimes de cet incident, ses sincères condoléances et consolation. Prof. KILIÇ a prié Dieu Tout-Puissant de couvrir ces victimes de sa miséricorde et d'accorder à leurs familles patience et consolation. ❖

## Prof. KILIÇ fait ses adieux à Larijani



Le 15/5/2018, S.E. Prof. Mahmud Erol KILIÇ, le Secrétaire Général sortant de l'UPCI a rendu une visite d'adieu à S.E. Dr. Ali Larijani, Président du Parlement islamique d'Iran, président de la 13ème Conférence de l'UPCI, dans son bureau au siège du Parlement.

Lors de cette rencontre, le Secrétaire Général de l'UPCI a hautement apprécié le soutien que l'UPCI a reçu de la part de S.E. Dr. Larijani au cours des dernières années. Il a remercié Son Excellence pour l'excellent traitement, l'hospitalité généreuse et la coopération sincère de Dr Larijani pendant son mandat à l'UPCI. ❖

## S.E.M. Mouhamed Khouraiichi NIASS prend ses fonctions en tant que Secrétaire Général de l'UPCI

S.E.M. Mouhamed Khouraiichi NIASS a pris ses fonctions en tant que Secrétaire Général de l'UPCI le Mercredi, 1er Août 2018. Son Excellence a reçu en audience le personnel du Secrétariat Général dans son bureau au siège de l'UPCI à Téhéran, République Islamique d'Iran. Il leur a demandé de continuer leur travail dans un esprit d'équipe unie en vue de renforcer l'organisation en tant que l'un des outils de l'action islamique commune dans le domaine parlementaire. ❖



## Le Secrétaire Général sortant de l'UPCI participe à la surveillance des élections azéries

En réponse à une aimable invitation du Parlement de la République d'Azerbaïdjan, une délégation de l'UPCI, dirigée par S.E. Mahmud Erol KILIÇ, Secrétaire Général sortant de l'UPCI, s'est rendue à Bakou, capitale de l'Azerbaïdjan, pour assister, en tant qu'équipe de surveillance internationale et régionale, aux élections en Azerbaïdjan, le 11 Avril 2018. ❖

## Rencontre du Secrétaire Général de l'UPCI avec le Ministre iranien des Affaires étrangères

Son Excellence le Secrétaire Général de l'UPCI, M. Mouhamed Khouraiichi NIASS, a rencontré S.E. le ministre iranien des Affaires étrangères, Mohammad Javad ZARIF, dans son bureau au ministère des Affaires étrangères, le mardi 7 août 2018. Les deux parties ont abordé les responsabilités de l'UPCI en termes de renforcement de l'action islamique commune, d'unification des positions islamiques dans les forums régionaux et internationaux et, de la lutte contre

les énormes défis auxquels l'Oummah est actuellement confrontée. Dr Zarif a exprimé le total soutien de son pays et de lui-même au Secrétaire général dans l'accomplissement de sa mission.

Les deux parties ont également souligné l'importance de promouvoir la solidarité islamique, d'éviter les différends, de renforcer la confiance parmi les musulmans et d'interagir positivement avec les Institutions éprises de paix et de liberté dans le monde entier. ❖



## Le Secrétaire Général de l'UPCI rencontre Dr LARIJANI

Le 3 septembre 2018, le Secrétaire Général de l'UPCI a rencontré Son Excellence Dr Ali LARIJANI, Président du Parlement islamique d'Iran. Lors de cette rencontre, Dr Larijani a réitéré ses félicitations pour l'élection de S.E.M. Mouhamed Khouraichi NIASS en tant que Secrétaire Général de l'UPCI et pour sa prise de fonctions, Son Excellence lui a de même souhaité tout le succès dans l'accomplissement de ses responsabilités. Dr LARIJANI a également souligné la disponibilité du Parlement Islamique d'Iran à coopérer et apporter son soutien à l'Union pour atteindre ses objectifs en matière de promotion et de renforcement de la coopération parlementaire entre les pays islamiques. ❖



### Le Secrétaire Général de l'UPCI présente ses condoléances au Président du Parlement indonésien

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, M. Mouhamed Khouraichi NIASS a présenté ses plus sincères condoléances et consolation à S.E. Bambang Soesatyo, Président du Parlement indonésien à l'occasion du séisme survenu dans certaines régions de l'Indonésie entraînant des pertes humaines et des dégâts matériels. Dans son message de condoléances, le Secrétaire Général de l'UPCI a qualifié ce séisme comme une terrible catastrophe. Il a prié Dieu Tout-Puissant de couvrir les morts de sa miséricorde tout en souhaitant un prompt rétablissement aux blessés et a prié Dieu pour préserver tous les pays musulmans de tout malheur. ❖

### Le Secrétaire Général de l'UPCI salue la Loi Fondamentale aux Sud des Philippines

S.E.M. Mouhamed Khouraichi NIASS, Secrétaire Général de l'Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI) a salué l'adoption par le gouvernement des Philippines du Projet de Loi Fondamentale de Bangs moro, le 26 Juillet 2018.

Il est à signaler que cette loi permettra à reconnaître et à consolider l'autonomie de la région des Musulmans Mindanao au Sud des Philippines en termes d'indépendance des ressources financières, la création d'un gouvernement régional, d'un Parlement et d'un système juridique. Cette loi permet également aux régions voisines de se joindre à cette région autonome.

Le Secrétaire Général de l'UPCI souhaite également que cette région connaisse la paix et la prospérité et que le peuple de MORO déploie tous ses efforts pour consolider l'unité de ses rangs. ❖

### Le Secrétaire Général de l'UPCI présente ses condoléances pour le décès de Kofi Annan

Le Secrétaire Général de l'UPCI, S.E.M. Mouhaamed Khouraichi NIASS a publié un communiqué dans lequel il a exprimé sa grande tristesse à l'occasion du décès de l'ancien Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan, à l'âge de 80 ans, samedi 18 août 2018 dans un hôpital de la ville de Berne en suisse. M. Kofi Annan, qui a été enterré dans son pays natal au Ghana le 13 septembre, était l'une des figures onusiennes la plus importante et l'une des figures emblématiques des pays africains en quête de paix. En 2001, le prix Nobel de la paix a été décerné aux Nations Unies et à M. Annan pour les efforts visant à réformer l'ONU et à y donner la priorité aux droits de l'homme. Pendant neuf ans (de 1997 à 2006), M. Annan



a assumé les responsabilités et lutté pour instaurer la paix et a aidé à apaiser la tension ici et là par tout dans le monde.

M. Niass a exprimé ses plus sincères condoléances à la famille du défunt, au peuple ghanéen ainsi qu'à tout le personnel de l'ONU. ❖

### Rédaction

#### Rédacteur en Chef:

Amb. Mohammadi Sijani

#### Principaux Rédacteurs:

Mohamed El Hafed Maham  
Ibrahim Ahmed DIRAR

#### Directrices

#### de la Rédaction:

Sharareh FATHIZADEH  
Tamila KARIMPOUR

#### Adresse:

4, Pesyan St. Moghadas Ardabili,  
Za'afaraniéh - Tehran - Iran

Tel: +9821 22418860-1-2

Fax: +9821 22418858-59

Email: g.s@puic.org

Site: www.puic.org